



**Stoumont**  
Site d'Exception

# à la Commune une

*Le bulletin d'information de votre commune.  
Tout ce qui vous intéresse, tout ce que vous devez savoir.*

*Nous vous souhaitons à tous, ainsi qu'à vos proches, d'excellentes fêtes de fin d'année. Que l'année 2010 soit pour chacune et chacun d'entre vous une très heureuse année, propice à la réalisation de vos vœux les plus chers.*

*Le Bourgmestre, les Echevins, le Président du CPAS, les Conseillers Communaux et du CPAS, les membres du personnel de l'Administration communale et du CPAS et les membres du Comité de rédaction du présent bulletin communal.*





**Monsieur A. Pianezze  
aide St Nicolas à la  
réparation des jouets**

(Voir article page 4)

**Aurélie Schair au  
Jumping de Liège.**

(voir article page 4)



# EDITORIAL

*L'année 2009 tire sa révérence... et 2010 prend déjà place progressivement.*

*Les événements et les réalisations se sont succédés au cours de ces derniers mois. Je vous invite à en découvrir un certain nombre au travers de ce bulletin.*

*Le dernier en date, et non le moindre, concerne l'inauguration de L'Ancien Château de Rahier restauré, telle qu'en témoigne la page de couverture de ce numéro. En effet, le 29 novembre dernier, plus de 400 personnes ont rejoint les Amis de l'Ancien Château et le Collège Communal pour partager un moment convivial et à dimension humaine, comme nous les aimons chez nous.*

*Dans le cadre du développement rural, une délégation de Stoumont a présenté et défendu, le 23 septembre, son programme pour 10 ans devant la CRAT à Namur (Commission Régionale d'Aménagement du Territoire). Bien que stressante, cette expérience a été riche pour chacun d'entre nous. Nous attendons aujourd'hui la décision du Ministre et nous espérons... car les subsides qui y sont liés sont importants (60 à 80%). Le premier dossier de ce programme concerne l'aménagement de la traversée du village de Lorcé.*

*En octobre dernier, le Collège Communal a proposé au Conseil l'agrément du Plan Général d'Urgence et d'Intervention de la commune de Stoumont. Ce plan a fait l'objet de l'approbation du Gouverneur de la Province de Liège le 19 novembre. La planification d'urgence ne s'improvise pas, en témoigne la catastrophe évitée de justesse fin août, lors de l'incendie qui s'est déclaré au 1<sup>er</sup> étage de la MRS à Borgoumont.*

*Au niveau des travaux, comme vous l'aurez constaté, le tronçon Cour - Le Rosier est terminé et le logement d'urgence à Moulin du Ruy est en voie de finalisation.*

*En ce qui concerne notre réseau d'eau, l'étude des zones de prévention a été entamée avec la société Geolys. Un état des lieux, avec élaboration des protocoles, a été réalisé pour huit de nos captages. Le volet technique a reçu l'aval de la Division de l'Eau. Nous attendons l'aval du volet financier par la Société Publique de Gestion de l'Eau.*

*Plusieurs autres dossiers sont bouclés administrativement et devraient être mis en œuvre en 2010, à savoir : la construction d'un nouveau réfectoire à l'école de La Gleize, la réfection du tronçon routier La Gleize - Cheneux, la réhabilitation de l'ancienne école de Chevron en Maison Communale d'Accueil de l'Enfance, annexée de deux logements publics, l'aménagement des infrastructures tennistiques au complexe sportif d'Habiémont la réfection d'un tronçon routier à Bru dans le cadre de la protection des sources communales et la réfection du pont de Naze.*

*Après les travaux aux églises de Stoumont, de Chevron, de Lorcé, et de Targnon, la restauration de la toiture et du clocher de l'église de La Gleize est également programmée pour le printemps 2010.*

*Par ailleurs, vous avez eu l'occasion de visualiser la maquette du projet de la nouvelle salle de Chevron lors des journées du Patrimoine. Nous entrons aujourd'hui dans la phase administrative.*

*Enfin, le Collège a proposé au Conseil Communal de réserver les 200.000 euros de subsides obtenus dans le cadre des dégâts d'hiver 2008/2009 à la réfection du tronçon de la Platte à chevron. Le SPF Wallonie a confirmé son accord sur cette approche fin novembre.*

*Notre commune vit et je profite de cet espace pour remercier l'ensemble du personnel pour son implication au quotidien.*

*Au nom de l'Administration Communale et de ses collaborateurs, du Conseil Communal, du Conseil de l'Action sociale et de ses collaborateurs et du Comité de rédaction du bulletin communal, je vous souhaite à toutes et tous de très bons réveillons ainsi qu'une année 2010 remplie de joies et de sérénité !*

**Didier GILKINET**  
Votre Bourgmestre



**MERCI,**

## **SAINT-NICOLAS** (Voir photo page 2)

Comme chaque année, Monsieur Angelo Pianezze a récolté tous vos dons de jouets et les a patiemment remis en état afin qu'ils puissent à nouveau faire la joie des enfants qui attendaient la venue de Saint-Nicolas en ce 6 décembre 2009.

Au nom de ces enfants, le CPAS remercie toutes les personnes pour leurs dons ainsi que Monsieur Pianezze pour son dévouement, sa disponibilité, le travail accompli ainsi tout au long de l'année, sans oublier son épouse pour sa complicité et sa compréhension.

Pour rappel, Monsieur Pianezze ouvre son atelier de réparation tous les lundis après-midi à la salle de l' Ecole des filles à Stoumont. Les bonnes volontés sont les bienvenues pour lui venir en aide, que ce soit régulièrement ou occasionnellement. Infos : 080-398362 ou 0476-434889.

Le service social.

La secrétaire, V. SIMON

Le président, A. ANDRE



## **SPORT** **ÉQUESTRE :** **AURÉLIE À** **L'HONNEUR.**

(Voir photo page 2)

Je voudrais vous parler d'Aurélié SCHAIR qui habite notre commune à Moulin du Ruy. Elle est âgée de 13 ans.

Pourquoi ? Parce qu'Aurélié est une vraie championne ! Elle vient de terminer la saison équestre 2009 par une victoire au jumping de Liège !

Depuis son plus jeune âge, Aurélié vit une passion pour les chevaux. En effet, son grand-père étant débardeur, il n'hésitait pas à la faire grimper sur le dos de son cheval. Dès ses 5 ans, c'est tout naturellement que ses parents l'inscrivent dans un manège.

A 9 ans, elle participe au Groupement Équestre de la Province de Liège (G.E.P.L.) avec un poney.

A ce jour, son compagnon de concours est un trotteur, ce qui demande beaucoup de travail.

Mais Aurélié n'a pas peur. Elle sait qu'il faut travailler presque quotidiennement pour avoir des résultats avec son cheval et créer ainsi une belle complicité.

De plus, pour mériter son titre de championne, elle a dû participer tout au long de la saison à des concours.

Mais comment se déroule une journée de concours ? Il faut se lever tôt. Dès 6 heures, il faut nourrir le cheval puis, il faut charger tout le matériel et le cheval pour se rendre sur le lieu de concours. Sur place, il faut faire la reconnaissance de la piste, échauffer le cheval, attendre son tour de passage et puis enfin participer à la compétition.

Pour accéder « au barrage », il faut faire un bon score. Cette année, Aurélié a réussi tout ça et sa victoire à Liège est la consécration d'une année de travail.

Encore toutes nos félicitations, Aurélié. Nous t'encourageons à continuer sur cette voie... Sans pour autant oublier tes études.

**Yvonne VANNERUM**  
Echevine des Sports.

# LES INFOS DU CPAS :

## Le compteur à budget.

Le compteur à budget est un appareil qui s'emboîte sur le compteur électrique et qui fonctionne avec un système de carte rechargeable. Le compteur à budget permet de maîtriser sa consommation, ses factures et d'éviter le surendettement. Avant de pouvoir consommer, le client doit d'abord recharger son compteur d'un certain montant via une carte. Une fois le compteur chargé, il peut consommer de l'électricité à concurrence du montant rechargé. Il doit y avoir un point de rechargement des cartes dans chaque commune. A Stoumont, le chargement des cartes est possible dans les cabines téléphoniques publiques.

## Procédure de placement d'un compteur à budget :

En cas de non-paiement de la facture d'électricité à l'échéance, le fournisseur doit envoyer un rappel. S'il n'y a aucune réaction de la part du client, le fournisseur envoie une mise en demeure par recommandé demandant au client de prendre contact pour trouver un arrangement dans les 15 jours. A l'échéance de ce délai, si le paiement n'est toujours pas effectué, il y a une déclaration de défaut de paiement et le placement d'un compteur à budget chez le client. Si celui-ci refuse le placement du compteur à budget, le fournisseur peut procéder à la coupure du courant.

## Coût du placement du compteur à budget :

Si le client est protégé, le placement est gratuit (RIS, GRAPA, allocataire d'une alloc. pers. handicapée, d'une alloc. intégration pers. handicapée, médiation de dettes, guidance budgétaire);

Si le client est en défaut de paiement et n'est pas client protégé, le coût est de 100 € (solde payé par le gestionnaire du réseau de distribution);

Si le client n'est pas client protégé et n'est pas en défaut de paiement (le placement du compteur se fait à sa demande), le coût du placement est totalement à sa charge. Le prix varie en fonction du gestionnaire du réseau de distribution.

## Les chèques sport :

Le chèque sport a pour ambition de favoriser la pratique sportive des enfants de 6 à 18 ans, en intervenant dans le coût d'affiliation à un club sportif, dans l'inscription à un stage sportif, une classe sportive, une classe de neige ou encore dans l'achat

d'équipement via le club sportif concerné. Celui-ci doit adhérer à l'opération chèques sport.

Les chèques sport sont accessibles aux enfants dont les parents disposent d'un niveau de revenus ouvrant droit aux allocations d'études, à savoir :

Personne(s) à charge      Revenus maxima en euros

(revenus imposables de 2007, exercice imposition 2008)

0	9.810,16 €
1	16.818,28 €
2	22.425,32 €
3	27.679,95 €
4	32.585,04 €
5	37.140,60 €
6	41.675,76 €

La demande doit être adressée au CPAS de Stoumont qui, après enquête, déterminera le montant qui peut vous être octroyé.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser au C.P.A.S. de Stoumont aux numéros de téléphone suivants : 080/292686 ou 87.

## **Le Fonds social de l'eau.**

La Région wallonne a créé le Fonds Social de l'Eau, dont l'objet est d'intervenir dans le paiement des factures d'eau des consommateurs en difficulté de paiement.

Si vous éprouvez des difficultés pour faire face à cette facture, vous pouvez introduire une demande auprès du CPAS de Stoumont.

Après avoir examiné votre situation, le CPAS peut décider la prise en charge par ce Fonds d'un certain montant de la facture.

Il vous appartiendra alors de payer vous-même le solde qui vous sera réclamé par l'administration communale.

## **L'équipe du CPAS :**

Albert ANDRE (Président), Valérie SIMON (Secrétaire du CPAS), Liliane DOYEN (Secrétariat), Ariane BACQUELAINE, Sarah PASTOR (assistantes sociales), Guy DELATTE (assistant social).

## LE 17 OCTOBRE 2009 PLACE AUX ENFANTS

Tous les deux ans la Commune de Stoumont participe à l'Opération Place aux Enfants mise en œuvre par le Service Jeunesse de la Province de Liège.

Le 17 octobre dernier les enfants des classes de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaires ont pu découvrir et s'approprier le « monde des adultes » en passant de l'autre côté du décor, en participant aux activités, aux métiers des grandes personnes.

Parce que cette journée a été une réussite, nous remercions tout d'abord les « Hôtes d'un Jour ».

« L'Hôte d'un Jour » est la personne qui invite les enfants à découvrir sa passion, son métier en les faisant participer concrètement à ses activités. Nous remercions également les « Passe-Murailles ». Ces personnes (parents, grands-parents, frères ou sœurs) ont accompagné et encadré les enfants lors des activités mais également lors des transferts d'une activité à l'autre.

Merci aussi à Catherine GILLET, employée communale, pour l'organisation de cette belle journée.

**Yvonne VANNERUM,**  
Echevine de la Jeunesse.

## HORAIRES 2009 DU BIBLIOBUS DE LA PROVINCE DE LIÈGE :

Depuis un an le bibliobus faisait une halte à Lorcé les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredis de chaque mois de 15h30 à 16h00. Malheureusement, sur un an, l'équipe du bibliobus n'a enregistré qu'une seule inscription et ce lecteur n'est venu que 2 fois au bibliobus. Dès lors, le Département Lecture Publique de la Province de Liège met fin à la halte du bibliobus à Lorcé.

Vous pouvez toujours emprunter vos livres préférés lors des différentes haltes sur notre commune, soit :

**Les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardis de chaque mois :**

Rahier de 13h35 à 14h15  
Cheneux de 14h20 à 14h40  
Chevron de 15h00 à 15h30

**Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardis de chaque mois :**

La Gleize de 13h30 à 14h00  
Roanne de 14h15 à 14h25  
Moulin du Ruy de 14h30 à 15h00  
Ruy de 15h05 à 15h15

**Yvonne VANNERUM**  
Echevine en Charge des Bibliothèques .

## RAHIER : LE 29 NOVEMBRE, LES AMIS DE L'ANCIEN... ONT INAUGURÉ LE CHÂTEAU RESTAURÉ

Monsieur Didier Gilkinet, Bourgmestre, s'est adressé à l'assistance en ces termes :

Mesdames, Messieurs,

En vos titres et qualités (merci André de m'avoir simplifié la tâche...)

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,  
Chers Amis de l'Ancien Château de Rahier,  
Chers vous tous,

Comme il me l'a été suggéré avec beaucoup de diplomatie hier soir, je ne serai pas long.

Permettez-moi tout d'abord de féliciter l'ensemble des acteurs de la soirée « cabaret » pour la qualité du spectacle proposé et qui nous a, notamment, permis de découvrir certains sous un angle que nous ne connaissions pas... .

Je voudrais, par ailleurs, rassurer d'emblée chacune et chacun :

La « cuvée du château » est agréable à tout qui la déguste sans appréhension et avec conviction

L'apéritif dînatoire dépassera de loin la seule et unique cacahuète. Vous pouvez faire confiance à Nicole et à l'abondance que nous lui connaissons.

Mesdames, Messieurs,

3è événement clé pour le village de Rahier en cette année 2009. Après le 20è anniversaire de son école, l'inauguration de l'extension et de la rénovation de la salle « Loisirs et Jeunesse », nous voici réunis aujourd'hui autour d'un 3è pôle d'activités pour son inauguration : l'ancien château.

20 ans après le classement de ses vestiges, 12 après la constitution de l'association, je voudrais saluer et remercier André Vangeluwe qui, au moment opportun, a su trouver les mots justes pour acquérir le site.

Je voudrais également remercier les membres du Comité, Marcel, Jean-Pierre, Marc, André, Anne, Hans, Philippe et tous les sympathisants pour le « jusqu'au-boutisme » affiché depuis la naissance de ce projet jusqu'à la concrétisation de celui-ci.

Durant ces 12 années, vous avez dû y croire, y croire et toujours y croire encore. 12 années alternant les réunions multiples, les longues périodes d'attente, de découragement, de désillusion puis d'espoir mobilisateur et enfin de soulagement avec la confirmation de l'acceptation du dossier et de sa subsidiation.

Car, en effet, la rénovation de l'ancien château, que vous avez portée à bout de bras, a finalement

retenu l'intérêt de la Région Wallonne, du Commissariat Général au Tourisme, de la Province de Liège et enfin de la Commune de Stoumont, synergie au travers de laquelle l'association a rempli à 100 % son rôle d'intermédiaire privilégié, rencontrant ainsi pleinement le souhait du Collège Communal de coparticiper.

Chers Amis de l'Ancien Château,

Vous avez redonné vie aux pierres. Ce bâtiment qui mixte, de manière subtile et harmonieuse, modernité et temps passé, est aujourd'hui fonctionnel !

Sa superficie est bien plus petite qu'à l'origine mais c'est dans le symbole que se trouve l'essentiel.

Tant l'architecture que la dimension de l'ancien château sont propices à l'organisation d'un type d'activités dont le cadre dans lequel il s'inscrit est important et dont l'intimité dégagée est, par nature, « contraire » à un public de masse.

C'est donc sous l'angle de la complémentarité que ce lieu, dédié à la culture et ouvert au tourisme, doit être envisagé.

Enfin, je voudrais vous dire que cette rénovation n'est pas un aboutissement en soi. En effet, dans le cadre du programme de développement rural, nous avons pour objectif de créer un cœur de village historico-culturel, notamment par l'aménagement d'une part, d'un cadre valorisant l'ensemble « château-église-ferme », rompant ainsi quelque peu l'isolement de l'église Saint-Paul (particularité de Rahier) et d'autre part, par l'aménagement des abords dans une optique qui se décline en deux axes : renforcement de la convivialité et révélation historique.

Le tout, dans une approche participative avec les Rahiétois.

Mesdames, Messieurs,  
Chers amis,  
Les années ont passé.

Les Amis de l'Ancien Château sont aujourd'hui devenus les vieux amis du château rénové.

L'identité de Rahier est à nouveau renforcée, soyez-en fiers !

Longue route à vous tous et que vos actions fédèrent et soient signe d'ouverture au monde et source d'émulation positive !

Merci pour votre attention.

**Didier GILKINET**  
Bourgmestre

## RAHIER : LE 29 NOVEMBRE, LES AMIS DE L'ANCIEN... ONT INAUGURÉ LE CHÂTEAU RESTAURÉ (suite)

Mesdames, Messieurs en vos titres et qualités,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers Amis,

Vous l'entendrez c'est non seulement avec ma «casquette» d'Echevin de la Culture mais aussi avec celle d'administrateur de l'ASBL et celle de citoyen Rahiétois que j'ai le plaisir de vous adresser ces quelques mots.

« Quelques mots »... Je ne vais donc pas vous raconter les presque mille ans d'histoire que nous contemplons aujourd'hui.

Pour moi, l'histoire du château commence dans les années 60. A cette époque, il se dressait fier sur sa butte, je le regardais tous les matins en partant à l'école, et sur le chemin mon imagination me plongeait en direct dans le moyen-âge. L'époque devait même me rattraper puisque, un été, avec 2 camarades, nous avons découvert, à l'intérieur de ce château, un objet extraordinaire, un authentique vestige du temps des chevaliers : un javelot.

Une arme semblable à celle qu'on avait vue en technicolor dans le célèbre film « Les 4 lanciers du Bengale » qui venait d'être projeté dans la salle du village.

Après avoir été sévèrement sermonnés, nous dûment ramener ce javelot, mais nous ne crûmes jamais en cette histoire de jalon de géomètre qui faisait bien rire nos parents.

Début des années 80, la toiture de notre fier château s'effondra, suivie peu de temps après par le pignon est, et à la fin du siècle dernier, il ne restait plus sur cette butte que quelques pans de murs, qui semblaient attendre un hiver rigoureux ou un automne tempétueux pour s'effondrer et disparaître de l'histoire.

Mais des histoires il ne faut pas leur en conter aux gens d'ici, ils préfèrent les écrire eux-mêmes, comme ils l'ont montré tout récemment encore à l'occasion de l'anniversaire de l'école et lors de l'inauguration de la nouvelle salle.

Rassurez-vous, je vous épargnerai la lecture des nombreuses pages qui relatent le rachat, la constitution du dossier, l'étude des projets et enfin la

reconstruction du bâtiment.

Vous le savez, elles ne furent pas toutes faciles à écrire, il y eut des ratures, des pages arrachées, des moments sans inspiration, des longues phrases, des fautes de style ou de présentation mais, au final, ce chapitre plait assez à ses auteurs.

En effet, ce bâtiment, que nous inaugurons aujourd'hui est le résultat d'une collaboration longue, parfois difficile mais finalement fructueuse entre l'ASBL, les services de la RW, de la Province de Liège et de la Commune de Stoumont.

Ces différents intervenants sont aujourd'hui fiers de vous présenter le fruit de leur intervention : l'Ancien Château de Rahier restauré.

Aujourd'hui que nous disposons enfin de cette belle bâtisse qui deviendra vite un atout touristique supplémentaire pour notre belle commune et aussi, je l'espère, un bel outil culturel ; j'ai envie de profiter de cette tribune pour faire passer quelques messages.

Un message de remerciement tout d'abord à tous les intervenants, publics ou privés. Ils sont nombreux; qu'ils sachent aujourd'hui toute la gratitude que nous leur portons.

Je voudrais m'adresser, aussi, à ceux qui regrettent ce projet, sur le fond, qui l'auraient préféré sans annexe, sans cheminée, avec des fenêtres d'une autre couleur, qui regrettent un bardage en bois, qui regrettent un volume contemporain... bref qui ne correspondent pas entièrement à leur attente, qu'ils se consolent dans la certitude qu'il se dresse à nouveau fier sur sa butte et pour au moins un autre millénaire.

A ceux qui le regrettent sur la manière ou sur la forme je voudrais leur dire que des erreurs ont été commises, sans doute, des maladresses, sûrement, mais pas des fautes, car toujours involontaires et bien sûr, nous les regrettons.

Maintenant je voudrais m'adresser aux artistes : plasticiens, comédiens, musiciens et poètes, nous avons ici un bel outil ! Il est à vous ! Usez-en et abusez-en ! Vous contribuerez ainsi à la concrétisation d'un des objectifs de l'ASBL.



## RAHIER : LE 29 NOVEMBRE, LES AMIS DE L'ANCIEN... ONT INAUGURÉ LE CHÂTEAU RESTAURÉ (suite et fin)

*A mes amis de Lierneux et de Trois-Ponts avec qui Stoumont s'associe pour l'organisation de manifestations culturelles ; sachons profiter ensemble de ce nouvel espace et n'hésitons pas à ouvrir cette synergie aux communes voisines.*

*Au centre culturel de Stavelot, je rappellerais simplement que Stoumont faisait partie de la principauté et qu'il lui a donné un Prince Abbé célèbre, puisque ce brave Wibald, que vous fêtez cette année est né à Chevrouheid. N'ayez donc, pas peur de briller jusqu'ici et n'hésitons pas à collaborer.*

*Pour terminer, je voudrais mettre en évidence, certains intervenants qui se sont particulièrement distingués par l'aide qu'ils nous ont apportée.*

*Le personnel communal, tout d'abord, qui jusqu'aux derniers jours a mis tout en œuvre, pour rendre le site accessible et pour que nous puissions le visiter les pieds au sec.*

*Une association ensuite, qui depuis 1997 est à nos côtés, dispensant ses conseils avisés et grâce à qui vos dons jouissent d'une déductibilité fiscale : l'ASBL Qualité Village Wallonie. Ses représentants sont parmi nous aujourd'hui, Madame Marie de Sellier, qui a réalisé les différents montages et Mr Alain Delcheffe qui dans nos premières rencontres y était jeune architecte et qui en est aujourd'hui le directeur.*

*La Province de Liège enfin, qui a participé au montage financier, qui nous a apporté son aide logistique et qui grâce à l'implication du député*

*provincial, M. Paul Emile Mottard, a largement contribué au succès du cabaret d'hier soir en nous détachant M. Luc Jaminet, metteur en scène.*

*De plus, M. le Député, nous a laissé entrevoir des pistes de synergie avec différents acteurs qui présagent un heureux avenir culturel pour notre château.*

*Enfin, je voudrais saluer ici l'immense investissement de notre président Monsieur Marcel Masuy.*

*Non seulement il a suivi le dossier reconstruction dans les multiples méandres de l'administration, mais il a su parallèlement à cette lourde tâche mettre en place de nombreuses activités culturelles.*

*La poésie, le théâtre, la musique, le conté, la peinture, l'écriture, toutes ces matières et d'autres encore il les a confrontées aux Rahiétois. Ceux-ci s'en sont nourris, ils s'en sont régalés même, et grâce à Marcel, aujourd'hui, ils les pratiquent, ils les partagent.*

*Mon Cher Marcel, je sais que tu quitteras bientôt ce poste de président que tu as occupé pendant 12 ans, sache que le bâtiment que tu as reconstruit est planté sur de bonnes bases et que l'activité culturelle que tu as initiée dans le village est le point de départ d'un long chemin que tu pourras continuer à suivre...mais au rythme que tu souhaiteras.*

*Grand merci et Bravo*

**Philippe GOFFIN** - Echevin

## TROPHÉE DU MÉRITE SPORTIF 2009.

**L'année 2009 se termine, il est donc temps de penser à déposer vos candidatures à l'administration Communale afin que nous puissions mettre à l'honneur nos sportifs.**

**Que ce soit un sportif individuel, un groupe ou même une personne qui œuvre pour promouvoir le sport dans notre commune n'hésitez pas à nous envoyer leur curriculum vitae et/ou un descriptif de leurs actions sportives.**

**Les candidatures doivent nous parvenir pour le 15 janvier 2010 au plus tard.**

**Yvonne VANNERUM**  
Echevine en charge des Sports.



Association sans but lucratif  
N° 462.221.331  
**ASET**

Eté 2009

## résultats encourageants

Au cours de cet été, tous les enfants invités en Belgique par notre association ont eu la possibilité de passer le test du spectromètre au départ de Minsk et au retour en Belarus. Les résultats fournis par ce fauteuil sont édifiants. 126 enfants sur les 130 invités dépassaient le seuil de 20 becquerels par kilo de poids. Au retour, seulement 10 enfants dépassaient encore ce seuil considéré comme dangereux.

Sur 130 enfants, l'élimination moyenne du caesium 137 a atteint 52,59 %.

L'objectif de notre action était de faire baisser au maximum le césium 137 accumulé dans l'organisme de l'enfant. Grâce à la cure de pectine, financée par nos soins, et au séjour de quatre semaines dans notre pays, nos familles d'accueil ont pu permettre aux enfants d'expulser une grande partie du caesium 137 néfaste pour leur santé. **Nous devons poursuivre notre action humanitaire.**

Vous aussi, vous pouvez participer à l'amélioration de leur état de santé.

**Pourquoi ?** Un séjour dans nos régions lui permet de reconstituer son système immunitaire gravement affaibli par les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl.

**Combien de temps ?** Quatre semaines soit en juillet, soit en août.

**Quel âge a l'enfant ?** Entre 7 et 12 ans au choix de la famille d'accueil.

**Fille ou garçon ?** Au choix de la famille d'accueil.

**Quel est le prix à payer ?** La participation au voyage de l'enfant est de 115 €. Cette somme comprend également l'assurance mutuelle et l'abonnement à notre trimestriel « Nadièjda ». Il ne vous sera demandé aucune autre contribution.

**Est-il assuré ?** Oui, tous les frais médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers sont remboursés sur base du tarif mutuelle.

**Est-il malade ?** Non, l'enfant n'a pas de maladie transmissible, il est affaibli mais ne nécessite aucun traitement médical en Belgique.

**Comment vais-je communiquer avec lui ?** Tout simplement comme un papa ou une maman peut le faire, c'est à dire avec son cœur. Très vite, il apprendra quelques mots de français. Des interprètes sont à votre disposition 24 h sur 24 pour établir le contact avec l'enfant. Notre association vous remettra un lexique très pratique utilisé par vous et par l'enfant.

**D'autres renseignements ?** Prendre contact par téléphone soit chez

Josine Deru au **087/468993**

Martine Herzet au **0479/531690**

Mireille Nahon au **04/3588441**

Par e-mail : **aset@skynet.be**

En visitant notre site Internet : **<http://www.aset.be>**

**Que se passe-t-il ensuite ?** Avec votre autorisation, nous nous rendons à votre domicile pour répondre à toutes vos questions.

## LES 04 ET 05 JUILLET LE VAL D'ARMANCE EN VISITE À STOUMONT DISCOURS D'ACCUEIL PRONONCÉ PAR NOTRE BOURGMESTRE

*Messieurs les Maires,  
Madame, Messieurs, les Maires Adjoints,  
Monsieur le Conseiller municipal,  
Madame l'Echevine,  
Madame, Messieurs, les Conseillers  
Communaux,  
Madame la Présidente du Comité de jumelage,  
Monsieur le Président du Comité de jumelage,  
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,*

*En vos titres et qualités,*

*Chers Amis du Val d'Armance,*

*Au nom de l'Administration Communale, de son Collège, de son Conseil, du Comité de jumelage et de tous nos habitants, je suis très heureux de vous accueillir aujourd'hui, dans le cadre de votre 3<sup>è</sup> périple officiel en terres stoumontoises.*

*Je suis par ailleurs très heureux d'accueillir pour la première fois, mon homologue, Monsieur Bataille, qui nous rejoindra plus tard dans la journée.*

*Ces quelques mots sont également pour moi l'occasion de féliciter officiellement Jacqueline Bouhy pour son accession à la présidence du comité de jumelage, Yvette en étant désormais la vice-présidente. Jacqueline, qui nous avait rejoints en novembre 2008, accompagnée de quelques artisans, pour un excellent moment, à l'occasion du salon des saveurs organisé à la maison Saint-Edouard.*

*Juin 2008 – juin 2009, un an déjà.*

*Je sais que nombreux sont ceux qui, parmi vous, n'attendent pas ces rencontres offi-*

*cielles pour communiquer, échanger, partager et que, de discrets déplacements s'opèrent entre nos deux communautés.*

*Et c'est à travers ces liens qui se tissent progressivement, sans essoufflement, que notre jumelage prend toute sa dimension.*

*Un jumelage, c'est l'action d'associer deux communautés, riches de leurs différences et de leurs complémentarités.*

*Mais au-delà de cette action, c'est aussi, leur mobilisation et leur rapprochement autour d'un projet.*

*Chers amis du Val d'Armance, chers amis de Stoumont, en ces moments où l'on divise plus que l'on ne rassemble, soyez-en remerciés !*

*C'est dans ce contexte, qu'aujourd'hui, nous allons matérialiser par un geste symbolique notre volonté de pérenniser ce partage.*

*Mais je laisserai le soin à Paolo, notre Président, de nous en dire plus à ce sujet.*

*Avant de lui céder la parole, je voudrais remercier nos amis français qui ont fait le déplacement (et nous ont apporté le soleil), les comités respectifs mais aussi toutes celles et ceux qui, à Stoumont, ont contribué, de près ou de loin, à l'organisation de ce week-end !*

*Très belles journées à toutes et tous !*

*Vive le Val d'Armance, Vive Ervy, Vive Stoumont !*

**Didier GILKINET**

## DES NOUVELLES DE NOS CIMETIÈRES (VOIR PHOTO PAGE 17)

Une commune respectueuse de sa population est aussi respectueuse de ses morts.

C'est dans cet état d'esprit que le Collège a décidé de prendre une série de mesures en faveur des cimetières.

Une des premières fut de rédiger un règlement général. Jusque là, on se basait sur des habitudes, des coutumes et les seuls documents existants étaient des règlements qui dataient d'avant les fusions des communes (1976).

Parallèlement, le Collège désigna un fossoyeur attitré, en la personne de Monsieur Pascal DUMONT.

Aidé par son collègue, Monsieur Stéphane SIVA, ils sont chargés des inhumations, de l'entretien et de faire respecter la réglementation.

Ensuite un état des lieux fut réalisé. Très vite on se rendit compte que des investissements importants devraient être réalisés. Des aménagements nécessaires, parfois coûteux, parfois subsidiés mais souvent sur fonds propres, seront donc réalisés dans les prochains mois, et les prochaines années.

Un des premières tâches sera de mettre nos cimetières en conformité par rapport à la législation.

Voici presque 20 ans qu'un ossuaire devrait être aménagé dans chacun d'eux. Ce travail sera réalisé par notre personnel qui utilisera le plus souvent un caveau abandonné.

Une deuxième tâche sera la réhabilitation des murs d'enceinte. Pour la plupart, leur dégradation est due à l'état des couvre-murs.

Un premier travail sera réalisé à Moustier. Au printemps 2010, les murs Est, Ouest et Nord seront réagrésés et rejointoyés.

Plus tard, mais toujours en 2010, les murs du cimetière de Rahier devraient subir le même sort. Ici, le dossier est un peu plus compliqué car il se situe dans un site classé. Mais ceci implique, le grand avantage que de ce fait, ces travaux seront subsidiés.

Puisque l'on parle de Rahier signalons que le dossier d'agrandissement a pris un peu de retard suite au nouveau décret qui nous impose des contraintes supplémentaires.

A Chevron, c'est la morgue qui jouira bientôt d'aménagements : nouvelle toiture, rejointoiement, ... Ici la Région Wallonne a accueilli favorablement notre réponse à un appel à projet et nous alloue un subside de 9.500 € pour réaffecter ce petit bâtiment qui accueillera bientôt le columbarium.

A ceux que je viens de citer, il faudra aussi ajouter la réfection des murs d'enceinte des cimetières de Stoumont et de Chevron.

Heureusement, il ne s'agit pas toujours d'argent et de subsides...

Je voudrais saluer ici une réalisation totalement interne et qui n'a

nécessité pratiquement aucune dépense.

Dans le cimetière de Chevron gisaient, dans un état d'abandon total, une dizaine de croix orthodoces. Les limites des concessions s'enchevêtraient et cette parcelle ressemblait plus à un champ de bataille qu'à une aire d'inhumation digne de ce nom.

L'état choquant des croix des Russes, comme on a l'habitude de les appeler, a ému le collège et le personnel communal.

Pascal et Stéphane se mirent donc au travail, réparant les croix, les repeignant, recréant des limites (grâce à des pierres de récupération) et réalisant ainsi ce que l'on appelle déjà maintenant le parterre des Russes.

Ce beau travail fut salué comme il se doit par le Collège Communal.

On aurait pu enlever toutes traces et récupérer ce petit lopin de terre mais nous pensons que nous avons un devoir de mémoire et que la commune se doit de conserver ce patrimoine.

Au début du 20<sup>ème</sup> siècle, quelques émigrés russes s'établirent à Chevron, on ne sait pas grand chose de leur passage, mais au moins nous sommes certains, maintenant, que leur mémoire ne sera pas oubliée...

Un grand merci à Pascal et à Stéphane pour ce beau travail !

**Philippe Goffin**, Echevin

# DES NOUVELLES DE NOS CHEMINS

**A** côté de ses routes communales, notre commune compte également de nombreux kilomètres de chemins, sentiers et autres servitudes.

Cette voirie vicinale, chemins forestiers, chemins agricoles et ou chemins de promenade, mérite que l'on s'y intéresse, au même titre qu'aux chemins de grande communication, c'est-à-dire les routes.

Le Collège Communal s'est donc penché sur ces chemins, ce qui s'est traduit par une série de travaux et différentes actions.

Je voudrais profiter de ce bulletin pour en mettre deux en évidence.

Le premier est la liaison Targnon – Stoumont Centre. Ce chemin alliant les 3 vocations citées ci-dessus était dans un état désastreux. Le ravinement et l'engorgement des fossés en étaient les principales causes.

Dans le cadre d'un appel à projet (plan mercure) notre souhait de réhabilitation de ce chemin a été favorablement accueilli par les services de la Région Wallonne.

Des travaux de drainage, de curage des fossés, d'élagage, de plantation ainsi que l'aménagement d'aires de repos, le placement de bancs et de poubelles ont été exécutés par la firme Palange de Ferrières.

Maintenant cette liaison sécurisée entre la Vallée de La Lienne et le village de Stoumont est en parfait état pour la plus grande satisfaction de ses différents usagers.

Le second projet mené à bien est la traversée de La Lienne, en amont de Targnon.

Plusieurs usagers s'étaient émus de la pose d'une barrière interdisant le passage du pont de Targnon vers Chession et, d'autre part, de

l'état très dangereux de la passerelle surplombant la rivière un peu en aval du Chalet Week-end.

Nos différentes recherches dans l'atlas des chemins vicinaux et notre questionnement au service technique provincial ne nous donnèrent pas beaucoup d'indications sur le statut de ces chemins. Par contre des recherches, dans nos archives, furent plus fructueuses (merci Chantal) et je me réjouis ici de vous faire part de leurs résultats.

En 1886, les conseils communaux des communes de Lorcé et de Rahier acceptèrent à une large majorité une demande du Sieur Lamarche. Ce dernier proposait de reprendre dans sa propriété le chemin Targnon /Chession en échange de quoi il céda celui un peu en aval du chalet week-end ainsi que la passerelle surplombant La Lienne.

Les collèges de l'époque eurent la bonne idée de faire acter une condition supplémentaire à savoir : le bénéficiaire de cet échange restera responsable du bon entretien de cette passerelle.

La surprise était de taille, la réhabilitation de ce passage avait déjà été inscrite dans de nombreux budgets mais heureusement jamais réalisée.

Nous avons envoyé copies des délibérations de l'époque au nouveau propriétaire qui les a acceptées telles quelles et qui a de suite entrepris les travaux de sécurisation.

Voilà je pense une belle histoire qui montre bien tout l'intérêt de conserver nos archives et aussi tout le bon sens et la pertinence de certains de nos prédécesseurs.

Prenons-en de la graine...

**Philippe Goffin**, Echevin.

## LES CASTORS S'INSTALLENT SUR LA LIENNE

Par Anne LEJEUNE.

Depuis quelques années on remarque des traces de castors sur la Lienne et l'Amblève : arbustes rongés et abattus sur les rives...

Mais depuis quelques mois, un véritable barrage et deux huttes de castors ont été construits sur la Lienne entre Les Forges et le Moulin de Rahier.

Fin septembre le barrage d'environ un mètre de haut et 2 à 3 mètres de large, coupait complètement la rivière. Mais les pluies et les crues de novembre l'ont partiellement ouvert (voir photo).



Barrage de castors sur la Lienne, décembre 2009.

Les traces d'activité des castors sont toujours bien visibles en amont du barrage : deux huttes sont régulièrement recouvertes de branches, de feuilles et de terre, les arbres sont rongés et abattus (voir photo), les « sentiers-glissades » qui aboutissent dans l'eau sont très utilisés. Malheureusement, les castors sont rarement observés directement : ils sont actifs à partir du crépuscule ou au petit matin et disparaissent sous l'eau ou dans leur hutte au moindre dérangement.



Arbres rongés et abattus par les castors sur la Lienne, décembre 2009

# HORAIRES DES SERVICES COMMUNAUX

	Population	Etat Civil Etrangers	Urbanisme	Recette Régionale	CPAS	Bureau de Tourisme	Autres Services
<b>Lundi</b>	08h30 à 12h30 13h30 à 20h00	08h30 à 12h30 13h30 à 16h00	09h00 à 12h00	Pas d'accès au service	08h30 à 12h30 13h30 à 16h30	Pas d'accès au service	08h30 à 12h30 13h30 à 16h00
<b>Mardi</b>	08h30 à 12h30	08h30 à 12h30	09h00 à 12h00	09h30 à 12h30 13h30 à 17h00	08h30 à 12h30 13h30 à 16h30	<u>Congés scolaires</u> uniquement : 09h30 à 12h30 13h30 à 16h30	08h30 à 12h30
<b>Mercredi</b>	08h30 à 12h30 13h30 à 16h00	08h30 à 12h30 13h30 à 16h00	09h00 à 12h00	09h30 à 12h30 13h30 à 17h00	08h30 à 12h30 13h30 à 16h30	09h30 à 12h30 13h30 à 16h30	08h30 à 12h30 13h30 à 16h00
<b>Jeudi</b>	08h30 à 12h30	08h30 à 12h30	09h00 à 12h00	Pas d'accès au service	08h30 à 12h30 13h30 à 16h30	09h30 à 12h30 13h30 à 16h30	08h30 à 12h30
<b>Vendredi</b>	08h30 à 12h30 13h30 à 16h00	08h30 à 12h30 13h30 à 16h00	09h00 à 12h00	09h30 à 12h30 13h30 à 17h00	08h30 à 12h30 13h30 à 16h30	09h30 à 12h30 13h30 à 18h00	08h30 à 12h30 13h30 à 16h00
<b>Samedi</b>	.	.	.	.	.	09h30 à 12h30 13h30 à 16h00	.
<b>Dimanche</b>	.	.	.	.	.	10h00 à 12h00	.

## Remarque :

- Une permanence du service de la Population et Permis de conduire a lieu tous les lundis ouvrables jusqu'à 20 heures.
- Pour le traitement de dossier plus complexe que les opérations courantes, il est préférable, pour vous et pour nous, de prendre rendez-vous avec le préposé au service.

## ACCUEIL TEMPS LIBRE (ATL). Clôture de la formation d'accueillantes extrascolaires à STOUMONT le 6 Octobre 2009.

*Discours de Monsieur Philippe Goffin, Echevin. (Voir photos page 16.)*

Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames et Messieurs,  
Mesdames les accueillantes,

Nous sommes réunis cet après-midi pour remettre officiellement les attestations de réussite aux accueillantes.

Permettez-moi déjà, au nom du Collège, de vous féliciter pour votre succès dans cette formation.

C'est début 2008, que le Conseil Communal, a approuvé à l'unanimité l'adhésion de notre commune au projet ATL (Accueil Temps Libre) et l'engagement d'une coordinatrice ATL (Anne LEJEUNE). Signalons qu'il s'agit d'un emploi subsidié par l'ONE.

A partir de ce moment, la procédure est lancée; différentes réunions sont organisées, un programme CLE (Coordination Locale pour l'Enfance) est proposé et accepté par l'ONE et l'opérateur de l'Accueil est désigné : ce sera la commune de Stoumont.

Cette désignation est très importante puisque pour toutes les écoles de Stoumont, des différents réseaux (Communal, Libre, Communauté française) le seul opérateur de l'accueil extrascolaire est la commune de Stoumont.

Cette situation qui ne doit pas être courante est, pour moi, gage d'un fonctionnement optimum et gage de la confiance que les parents et les enseignants ont placée dans le service communal.

L'étape suivante était d'offrir une formation pour les accueillantes.

L'organisation de cette formation fut confiée à l'ASBL La Teignouse, reconnue par l'ONE et elle fut dispensée dans les locaux de l'école de la Communauté française (Merci à Madame GOBERT).

La grande majorité de nos accueillantes s'y inscrivent. Deux accueillantes de Trois-Ponts et Stavelot se sont jointes aux groupes de Stoumont.

Pourtant lorsque l'on connaît les horaires difficiles (horaire coupé, tôt le matin, tard le soir), les barèmes attribués, les difficultés du métier, s'engager à suivre une formation, tous les mardis de janvier à septembre, il faut avouer qu'il faut une solide motivation pour adhérer à ce projet.

Cette motivation, on me l'a confirmé, n'a jamais été mise à mal durant ces 9 mois et elle apparaît également sur le terrain, dans vos écoles respectives.

Votre formation qui touchait aux besoins de l'enfant, à la communication, aux animations diverses, ... vous aura donné non seulement un bagage supplémentaire pour exercer votre métier mais aussi, face aux parents et aux autres enseignants, un gage de reconnaissance.

De plus, vos rencontres hebdomadaires vous auront permis d'évoquer les difficultés que vous rencontrez et de réfléchir ensemble sur des solutions à y apporter.

Je pense qu'il s'agit là d'un aspect fort important de votre formation et je suis heureux que ces réunions puissent se poursuivre, une fois par mois.

Maintenant vous me direz qu'en dehors de l'aspect estime de soi et reconnaissance, ce brevet ne modifie guère votre statut !

C'est vrai, personnellement je le regrette, et c'est pourquoi, le collège a déjà décidé d'offrir des contrats avec un horaire moyen mensuel (plutôt que variable chaque mois) et nous réfléchissons pour le moment sur la possibilité d'une revalorisation barémique, dans les limites des moyens budgétaires et avec les Aides à la Promotion de l'Emploi (APE).

Avant de terminer, je voudrais encore ajouter que cette formation a été dispensée à 12 accueillantes de Stoumont, une de Trois-Ponts et une de Stavelot. Vous le savez, à Stoumont, on aime trouver des synergies avec nos voisins. C'est encore le cas avec les journées du patrimoine et ce sera encore le cas avec les journées de l'eau...

Voilà avant que Monsieur le Bourgmestre vous remette vos attestations, je tiens à vous dire, au nom du Collège et en mon nom, toutes nos félicitations pour ce succès et toute l'estime que nous avons pour votre travail.

Je donne la parole à Madame DASCOTTE, formatrice à La Teignouse...

**Philippe GOFFIN**



## Clôture de la formation des accueillantes extra-scolaires. (voir article page 16)



## Pascal Dumont et Stéphan Siva devant leur travail au cimetière de Chevron - (Lire article page 12)



# à la Commune une

## RENCONTRE AVEC UNE MAMAN D'ACCUEIL

### • Comment vous est venue l'idée de devenir famille d'accueil ?

En lisant une gazette de la région, j'avais vu une annonce de La Croisée disant que l'on recherchait des familles d'accueil pour prendre en charge une personne handicapée. L'idée a germé dans ma tête et je me suis dit que j'aurais bien envie d'accueillir un enfant comme ça. C'est alors qu'a commencé un long travail de réflexion avec La Croisée...

### • Comment gère-t-on le quotidien lorsque l'on accueille chez-soi un enfant différent ?

Ce qui est difficile quand l'enfant arrive, c'est qu'on ne le connaît pas, on ne connaît pas ses difficultés même si on nous les a expliquées.

Alors au quotidien, on doit modifier certaines choses, on doit s'adapter, découvrir l'enfant et apprendre à vivre avec. On intervient par essais et erreurs mais les propositions que l'on fait doivent être réfléchies. En bref, le quotidien se réfléchit pratiquement au quotidien.

### • De manière générale que retirez-vous de cette expérience ?

Sincèrement, l'accueil familial est une oxygénation de la famille. Depuis que l'on a accueilli, on ne s'ennuie pas parce que justement il s'agit d'un enfant différent qui vient nous chercher là où on ne l'attend pas. Et puis cet enfant est un exemple de courage, un exemple de motivation...

### • Selon vous, en quoi le fait de bénéficier d'un cadre familial aide-t-il l'enfant dans son développement ?

Je crois que le fait de se retrouver dans une famille est extrêmement dynamisant pour l'enfant. Je crois que ce qui l'a le plus blessé, c'est ce manque de relations... C'est ça qu'il prend chez nous. Je crois que c'est le fait d'avoir de l'amour qui lui a redonné la vie.

### • Comment qualifieriez-vous la collaboration avec notre service ?

Le fait que La Croisée soit là est indispensable parce qu'elle nous aide à recadrer les choses, à prendre du recul. De plus, elle nous soutient et nous encourage dans des moments plus difficiles.



Donner  
une **chance**  
à chacun en  
devenant  
**famille**  
d'accueil...

Devenir famille d'accueil peut constituer une alternative précieuse lorsque la famille d'origine ou le service résidentiel n'est pas ou plus en mesure de répondre aux besoins d'un enfant ou d'un adulte handicapé.

### L'ACCUEIL FAMILIAL : POURQUOI ? POUR QUI ?

Parmi l'éventail des formes de vie, l'accueil familial se présente comme un projet intéressant qui donne à une personne la possibilité de vivre pleinement une expérience différente de celle qu'elle a connue jusqu'alors (carence affective, précarité, institutionnalisation,...)

L'ASBL LA CROISEE est un service agréé par l'AWIPH (Agence Wallonne pour l'intégration des Personnes Handicapées). Elle propose à des enfants et adultes atteints d'un handicap mental, physique et/ou sensoriel léger à modéré, la possibilité d'être hébergés dans une famille et de s'épanouir à travers un projet de vie adapté à leurs besoins et à leurs désirs. Ainsi en accordant patience, tolérance et chaleur humaine, la famille offrira à la personne accueillie de la sécurité, un cadre et des habitudes qui seront nécessaires à son développement. Actuellement, ce sont de nombreux enfants en pouponnière et autres maisons d'hébergement qui attendent qu'une famille d'accueil leur ouvre la porte.

### Et si vous leur donniez la chance de partager VOTRE VIE DE FAMILLE ?\*

### L'ASBL LA CROISEE : QUI SOMMES NOUS ?

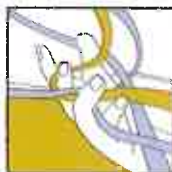
LA CROISEE est un organisme Malmédien créé en 1980 qui propose aux personnes handicapées, enfants ou adultes un projet de réinsertion sociale. Outre le service d'accompagnement social et professionnel à domicile, l'équipe pluridisciplinaire (assistants sociaux, psychologues,...) propose également, un service d'accueil familial. Ce dernier reçoit des demandes via différents services sociaux et a pour mission la recherche de familles adaptées au profil des bénéficiaires. Il permet la rencontre des deux parties et, si tout se passe bien, met en place avec la famille et la personne un projet d'accueil.

Par la suite, le service assurera un suivi dans le long terme afin que l'accueil se déroule au mieux tant pour la personne que pour la famille.

Les interventions s'effectuent dans un rayon de 50 km autour de Malmédy.

\*Une indemnité financière est allouée aux familles d'accueil

LA CROISEE



**ACCUEIL FAMILIAL**  
Service d'accueil à l'intention  
d'enfants et d'adultes handicapés.  
Boulevard de la Croix, 1  
B-4800 Malmédy  
Tel: 0032 33 76 11  
0001 27 08 03  
Fax: 0032 33 76 11

Permanences du lundi au vendredi de 9h. à 11h.

**AWIPH**  
Agence  
Wallonne  
pour l'intégration  
des  
Personnes  
Handicapées

# «FUREUR DE LIRE» ET EXPOSITION SUR L'EAU À STOUMONT.

(lire article page 23)





**Cérémonie de dépôt de fleurs  
à Chevron le 11 novembre  
(lire page 21)**



**Plaines de vacances à Rahier ( Lire article page 22)**

# COMMÉMORATION À CHEVRON LE 11 NOVEMBRE 2009

(Voir photo page 20)

Nous sommes réunis ici pour commémorer les personnes de Chevron, qui ont donné leur vie pendant les deux guerres mondiales. En ce jour anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale - il y a déjà 91 ans - nous voulons penser à eux, même si la plupart d'entre nous - et fort heureusement - n'ont pas connu ces périodes de folie humaine.

Nous tous, habitants de ce paisible village de Chevron, grands et petits, nous ne comprenons pas du tout comment des êtres humains ont été capables de commettre des atrocités durant plusieurs années. Et pourtant! Encore aujourd'hui, à ce moment même, il y a des hommes dans le monde qui font mal aux autres. En ce moment-ci, une dizaine de guerres fait rage dans le monde, des guerres dont nous recevons les images chaque jour.

Il y a deux jours, l'Europe a fêté le vingtième anniversaire de la destruction du mur de Berlin et du rideau de fer, qui l'avaient divisé pendant 45 ans. Les guerres de l'ex-Yougoslavie, partie de l'Europe, se terminèrent, il y a seulement 10 ans.

Il est bon et même nécessaire de se souvenir, au moins une fois par an, de tous ces malheurs, que l'homme est capable de provoquer. Nous réalisons ainsi que la paix, qui pour nous est devenue une évidence, ne l'est pas pour d'autres. Notre bonheur, notre liberté et notre joie de vivre tranquillement, sont autant de fruits de cette paix durable.

Notre présence aujourd'hui, n'est donc pas seulement un acte de réflexion, de commémoration, mais aussi un geste de remerciement à tous ces jeunes gens de Chevron, dont les noms sont gravés sur ce monument. Leurs noms ne sont pas écrits sur une affiche, ni sur un morceau de bois, mais dans la pierre, pour que nous ne les oublions jamais.

En guise de notre gratitude, des représentants de la plus jeune et de la plus ancienne génération de notre village déposeront maintenant une gerbe de fleurs, pendant que nous écoutons l'hymne aux morts.

*(Dépôt de fleurs par Joseph ARTUS, aidé par deux enfants de l'école)*

*(«The Last Post», exécuté par Jean-Claude LEGRAND de Ferrières, clairon)*

Nous écoutons maintenant respectueusement la citation des noms des personnes de Chevron qui ont perdu leur jeune vie pendant les deux guerres.

*(Citation des noms de 19 personnes de Chevron, décédés durant les deux guerres)*

Pour conclure, je vous invite maintenant, à l'aide du texte, qui vous a été distribué, de chanter ensemble l'hymne national de notre beau pays, qui est la Belgique.

\* \* \* \* \*

Cette cérémonie a été organisée par le Comité des 3x20 de Chevron, l'École Ste Thérèse et l'Association d'Anciens Combattants de Chevron, sous les auspices du Collège communal de Stoumont.

Nous vous invitons à prendre le verre de l'amitié à l'ancienne bibliothèque.

**RIK GOYENS**

## PLAINES DE VACANCES ÉTÉ 2009 À RAHIER (Voir photos page 20)

Suite à l'agrément du programme CLE (Coordination Locale pour l'Enfance) par l'ONE, la commune de Stoumont est devenue *opérateur des plaines de vacances*. Elle est donc tenue d'offrir aux enfants de la commune des activités de vacances conformes au décret « centres de vacances » : animateurs qualifiés, plaines accessibles à tous (pour les enfants de 3 à 12 ans), locaux adaptés, projet pédagogique,...

Pour répondre à ces exigences de qualité, la commune a signé une convention de collaboration avec le Fagotin, ASBL d'animation déjà reconnue et agréée « centre de vacances » par l'ONE. Des animateurs expérimentés ont donc pu encadrer les enfants pendant 4 semaines, cet été, à l'école de Rahier.

La plaine de Rahier a accueilli entre 12 et 16 enfants chaque semaine. Ce sont surtout les plus jeunes qui fréquentent la plaine : 16 enfants de 3 à 5 ans et 13 de 6 à 10 ans.

Notons qu'aucun enfant de + de 10 ans n'a participé à la plaine. Une organisation par groupes d'âge a été possible les 4 semaines : une animatrice puéricultrice se chargeait des plus jeunes et un(e) deuxième animateur (trice) prenait en charge la coordination de la semaine et le

groupe des 6-9 ans.

Les activités ont été très diversifiées, amusantes et intéressantes pour tous.

Le programme a été préparé par l'équipe du Fagotin et chaque groupe a évolué toute la semaine avec la même animatrice.

Un petit spectacle de fin de semaine a été présenté aux parents.

C'était une petite représentation théâtrale conçue par les enfants pendant la semaine ou une démonstration des activités sportives ou de psychomotricité.

Des enfants de Rahier, Xhierfomont, Andrimont, Heilrimont, Hasoumont, La Gleize, Cheneux, Chauveheid, Chevron, Lorcé ont participé à la plaine de Rahier. Aucune famille n'a demandé la « Stoumobile » qui était disponible pour amener les enfants à Rahier. L'éloignement de certains villages n'a donc pas été un frein à la participation.

Ni le prix... seulement 25 € pour une semaine de 5 jours !

L'expérience qui a ravi les petits ainsi que leurs parents sera sans doute renouvelée en 2010 !

Vos suggestions sont toujours les bienvenues à la commune de Stoumont : Anne LEJEUNE coordinatrice ATL au n° 0471 88 00 51 ou par mail à [anne.lejeune@stoumont.be](mailto:anne.lejeune@stoumont.be)

## MÉMORIAL VAN DAMME 2009.

Mais que s'est-il passé à Stoumont ce vendredi 4 septembre ?

Début d'après-midi, des jeunes ados de la commune se trouvaient sur le parking de l'Administration. Qu'attendaient-ils ?

Tout s'est accéléré vers 14h00 quand un car s'est arrêté et les a chargés pour les emmener à Bruxelles, au Stade Roi Beaudouin où avait lieu l'événement de l'année, le « Mémorial Van Damme ».

Grâce à la Communauté Française de Belgique, 14 jeunes de notre commune ont pu participer gratuitement à cette rencontre d'athlétisme internationale. Pour réduire les frais de transport, la Commune de Stoumont s'est associée avec celle de Trois-Ponts pour organiser le voyage.

Nous avons pu voir les exploits de champions tel que Sanya RICHARDS, Yelena ISINBAYEVA, Kenenisa BEKELE, ... sans oublier bien sûr le tout grand Usain BOLT.

Je remercie nos jeunes pour leur comportement exemplaire aussi bien au Stade que tout au long des trajets.

**Yvonne VANNERUM**  
Echevine des Sports

## LA FUREUR DE LIRE À STOUMONT. (VOIR PHOTO PAGE 19)

La Fureur de lire est une opération annuelle de la Communauté française qui existe depuis 1991. Cette année, elle se déroulait du 14 au 18 octobre. Son objectif est la promotion de la lecture. Elle se déroule principalement dans les bibliothèques publiques et les librairies labellisées.

A ce titre, la bibliothèque de la commune de Stoumont, représentée par Monsieur Claude DEGAYE, s'est associée avec la responsable du Réseau des Bibliothèques Amblève & Liègne, Madame Christelle ETIENNE et l'ASBL Contrat Rivière de l'Amblève, représentée par Madame Christine HEINESCH et Monsieur Pascal SCHMIT pour mettre sur pied une exposition dont le thème était : « La Merveilleuse vallée de l'Amblève ».

Les enfants de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années primaires des écoles de Stoumont et de Trois-Ponts ont pu grâce à la Stoumobile se rendre à

l'exposition.

Ils ont pu voir que l'eau est utilisée dans de nombreux domaines (agriculture, tourisme, industrie, loisirs,...). Au travers des différents panneaux, ils ont découvert comment la rencontre entre l'homme et l'eau a façonné les paysages, déterminé notre vie économique et nos moments de délasserment. Ils ont également pu faire quelques expériences sur l'eau.

Pour rehausser l'exposition, l'auteur sprimon-tois Paul de Ré, passionné par notre histoire locale et sous le charme de l'Amblève est venu nous présenter sa série romanesque intitulée « Navigation sur l'Ourthe et l'Amblève : les bêt-chètes ».

Cette exposition a remporté un grand succès.

Merci à Tous !

**Yvonne VANNERUM**

Echevine en Charge de la Bibliothèque.

## LA FARANDOLIENNE

Un lieu d'animation pour les enfants âgés de 1 à 3 ans, situé à Stoumont. Deux matinées par semaine (le mercredi et le vendredi) les petits sont accueillis de 9h00 à 12h00.

De nombreux jeux sont mis à leur disposition. Différentes activités y sont aussi proposées : peinture, plasticine, psychomotricité, etc,...

Ils découvrent et partagent avec d'autres enfants de leur âge ce qui permet ainsi une première séparation tout en douceur.

**Pour tout renseignement :**  
**Andrée GERON : 0473/72.83.97**

## SUR PROPOSITION DU COLLÈGE COMMUNAL, L'OCTROI DE PLUSIEURS NOUVELLES PRIMES A ÉTÉ VOTÉ À STOUMONT

### 1 - Prime à l'achat de langes lavables pour bébés

Le Conseil Communal a voté l'octroi d'une prime à l'achat de langes lavables pour les bébés.

Afin de produire moins de déchets, les langes lavables font partie des solutions.

Certes, à l'achat, cela peut paraître coûteux mais à long terme, les langes lavables sont moins onéreux que les langes jetables. Et la différence est importante !

Non seulement, il y a un impact économique mais il y a également un impact écologique.

Le montant de la prime équivaut à 50 % de la facture d'achat des langes réutilisables avec un maximum de 125 euros par enfant.

Les factures ne peuvent être antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2009 mais, plusieurs factures peuvent être cumulées afin d'obtenir le montant maximum.

### 2 - Prime à l'installation de citerne d'eau de pluie

Le Conseil Communal a voté l'octroi d'une prime à l'installation ou à la rénovation de citerne d'eau de pluie à partir du 1/1/2010 destinée à encourager l'utilisation de système de récupération de l'eau de pluie.

La prime communale est fixée, dans la limite des crédits budgétaires disponibles, à un montant forfaitaire de 150 euros par installation ou rénovation.

L'installation doit répondre à plusieurs conditions (par exemple : min 5.000 litres – Filtrage – aérateur – pompe – trop plein, ...).

Le cumul avec toute autre subvention est autorisé dans la mesure où le montant total perçu ne dépasse pas 75 % du montant total de l'investissement.

Dans le cas contraire, le montant de la prime communale sera réduit à due concurrence.

### 3 - Prime à l'installation de panneaux photovoltaïques

Le Conseil Communal a voté l'octroi d'une prime destinée à encourager l'utilisation de panneaux photovoltaïques. La prime communale est fixée à un montant forfaitaire de 150 euros par installation et par immeuble.

Elle est subordonnée à l'octroi de la prime par la Région Wallonne et est accordée au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Le cumul avec toute autre subvention est autorisé dans la mesure où le montant total perçu ne dépasse pas 75 % du montant total de l'investissement.

Dans le cas contraire, le montant de

la prime communale sera réduit à due concurrence.

Les détails sont disponibles auprès de l'Administration.

### Le Collège Communal

## INFOS DE LA RÉGION WALLONNE

### Prime à l'installation de panneaux photovoltaïques - modalités de sortie de la prime

Les efforts budgétaires décidés par le Gouvernement wallon et une rentabilité suffisante hors prime ont pour conséquence une modification du régime de primes pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques.

#### Jusqu'au 31 décembre 2009

Rien ne change. Comme prévu, tous les dossiers qui ont obtenu une notification de la CWaPE avant le 31 décembre 2009 bénéficieront de la prime à concurrence de 3.500 euros maximum.

#### Du 1er janvier 2010 jusqu'au 28 février 2010

La prime pourra être octroyée si la notification de la CWaPE n'a pas eu lieu avant le 31/12/2009 à condition que :

cette notification ait lieu avant le 28/02/2010 **ET QUE** un acompte (prouvé par un extrait bancaire) ait été versé à l'installateur avant le



# INFOS DE LA RÉGION WALLONE

## (SUITE ET FIN)

06/10/2009 ou qu'un prêt vert ait été contracté en vue d'un investissement photovoltaïque avant le 06/10/2009 (date du contrat faisant foi).

### Après le 28 février 2010

La prime 2009 ne sera plus octroyée si la notification de la CWaPE a lieu après le 28/02/2010.

### CEPENDANT LES REGIMES DE SOUTIEN SUIVANTS RESTENT D'APPLICATION:

**Régime de faveur quant à l'octroi de certificats verts pour le solaire photovoltaïque - Le compteur qui tourne à l'envers, autrement dit l'injection dans le réseau de distribution des surplus d'électricité photovoltaïque par rapport à la consom-**

### mation des ménages

#### - La réduction d'impôt pour investissements économiques d'énergie

Contact : Call-center pour les primes du fonds énergie - Pour toute demande de documentation ou de formulaire

Tél. 078/15.00.06 Fax 081/33.55.11

#### Prime à l'isolation - nouveau dispositif

Nouveau dispositif : le 1<sup>er</sup> mai 2010

Un nouveau dispositif « primes » est en cours d'élaboration, qui mettra davantage l'accent **sur l'isolation**. Afin de ne pas multiplier les changements, il entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2010, soit le même jour

que la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments.

Tant le nouveau programme de primes que la directive européenne poursuivront le même objectif : diminuer la consommation d'énergie et les émissions de CO<sub>2</sub> des bâtiments neufs et existants, tout en augmentant leur qualité !

Le nouveau programme de primes à l'Énergie sera connu et communiqué aux candidats investisseurs ainsi qu'aux professionnels avant le salon Batibouw, qui se tient du 25 février au 7 mars 2010.

Contact : Catherine GILLET - Service communal du logement. Tél. 080-292.663 ou Albert ANDRE - Echevinat du logement (0495/11 36 88).

## LE ROI BLANC.

Le roi blanc est le titre d'un roman de Udo SYLBRET.

Cet auteur connaît bien notre région puisqu'il habite la Commune d'Aywaille.

Ce roman nous parle du temps de la guerre dans notre région et principalement dans les villages de La Gleize, de Moulin du Ruy et de Ruy.

Bien sûr cet ouvrage est un roman mais avec un peu d'imagination vous retrouverez des gens de chez nous.

Afin que vous puissiez découvrir ce livre, nous l'avons acquis pour la Bibliothèque de Stoumont.

Vous pouvez également vous le procurer dans toutes les bonnes librairies ainsi que chez l'éditeur via le site [www.iseimprimerie.be](http://www.iseimprimerie.be).

Bonne lecture !

**Yvonne VANNERUM**  
Echevine de la Bibliothèque

## SPORTS POUR ADOS ET DAMES À STOUMONT

Dès le 7 octobre prochain, Virginie HUQUE organisera des cours de sports tous les mercredis à 20h00 à Stoumont à l'école de la Communauté Française, route de l'Amblève, 24.

De 20h00 à 21h00 : aérobic-Hilow, de 21h00 à 22h00 renforcement musculaire.

Pour plus de renseignements, Virginie HUQUE : 0470 / 857 076. N'hésitez pas à la contacter.

Venez nombreuses !

Yvonne VANNERUM - Echevine des Sports.

## MERCREDI 09-09-2009: 65<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION EN SYNERGIE AVEC FERRIÈRES/STOUMONT/AYWAILLE

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

En vos titres et qualités,

Chers représentants du 119 Régiment de la  
30<sup>e</sup> Division d'Infanterie,

Chers enfants,

Au nom de l'Administration Communale, du  
Collège, du Conseil  
et de tous les habi-  
tants de STOU-  
MONT, je suis parti-  
culièrement heureux  
de vous accueillir ce  
09.09.09 dans le  
cadre du 65<sup>e</sup> anni-  
versaire de la libéra-  
tion de nos régions  
de l'envahisseur alle-  
mand.

Je suis particulièrement heureux de  
mettre à l'honneur  
des représentants  
de la 30<sup>e</sup> Division d'Infanterie.

C'est en effet, grâce à leur bravoure et à leur  
courage, que ces hommes ont participé à l'arrêt  
définitif de la progression de Joachim PEIPER,  
qui abandonne STOUMONT, l'empêchant ainsi  
de prendre la direction de LIEGE. Nous sommes  
le 21 décembre 1944.

Ces journées de commémoration sont impor-  
tantes pour les mandataires que nous sommes  
car au-delà de la symbolique, elles ont valeur  
éducative.

Nous avons le devoir de perpétuer la mémoire  
afin que jamais plus les valeurs de liberté et

de démocratie ne soient bafouées, afin que  
jamais plus nos générations et celles à venir ne  
vivent un tel fléau !

Dans ce contexte, je citerai Epictète qui a dit  
: « N'attends pas que les événements arrivent  
comme tu le souhaites. Décide de vouloir ce qui  
arrive... et tu seras heureux. »



Au nom du Collège,  
je voudrais remercier  
les communes  
d'Aywaille et de  
Ferrières, Frédérique  
et Xavier, pour cette  
synergie dans l'orga-  
nisation, Monique  
pour sa persévérance,  
Vincent pour son  
accompagnement,  
Monsieur Dechamps  
et son équipe pour  
cet accueil, Paolo et  
Roger pour leur  
implication.

Je vous propose à présent de dévoiler la  
plaque commémorative, en l'honneur et à la  
mémoire des acteurs de la 30<sup>e</sup> Division  
d'Infanterie.

Le choix de son emplacement n'est pas ano-  
din. En effet, la Maison Saint-Edouard, en ce  
mois de décembre 44, a été le centre de ter-  
ribles combats gravés à jamais dans la mémoire  
des Stoumontois.

Merci pour votre attention.

**Didier GILKINET**

Bourgmestre de STOUMONT

# LES CONSEILS COMMUNAUX

## CONSEIL COMMUNAL DU 28 MAI 2009.

Le Conseil décide, par 6 voix pour et 5 contre, de participer au système de financement mis en place par les statuts de FINIMO pour le remboursement des emprunts, l'acquisition des parts d'INTERMOSANE dans le cadre de la montée en puissance imposée par le décret.

Il décide, par 6 voix pour et 5 contre, de faire apport à FINIMO de la redevance de voirie due par le gestionnaire du réseau de distribution INTERMOSANE à la commune avec effet au 01.01.2010, avec étalement de la récupération du montant du trop-perçu.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver les points mis à l'ordre du jour de l'A.G. ordinaire d'INTERMOSANE du 15.06.2009.

Il décide, par 7 voix pour, 2 contre et 2 abstentions, d'approuver le cahier des charges et le mode de passation du marché pour l'animation des plaines communales de vacances dans le cadre de l'accueil temps libre.

Il décide, par 7 voix pour, 1 contre et 3 abstentions, de ratifier la délibération du Collège communal relative au principe d'adhésion au pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire.

Il décide, par 8 voix pour, 1 contre et 2 abstentions, d'approuver la convention « Campagne de fauchage tardif des bords de routes ».

## CONSEIL COMMUNAL DU 17 JUIN 2009.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver le projet de Programme Communal de Développement Rural tel qu'élaboré au cours du processus et tel que présenté par la CLDR.

Il charge le Collège de solliciter l'intervention des pouvoirs subsidiaires.

Il décide, à l'unanimité, de solliciter une 1<sup>ère</sup> demande de convention en Développement rural pour différents aménagements dans le village de Lorcé, ainsi que pour la sécurisation de l'ensemble de la traversée du village ( estimation de 949.390 EUROS).

Il décide, par 6 voix pour, 1 contre et 3 abstentions, d'approuver la modification budgétaire 2009 n°1, avec un nouveau résultat de 223.415 euros à l'ordinaire et un équilibre à l'extraordinaire.

Il émet, à l'unanimité, un avis favorable sur la modification budgétaire n°1 de la Fabrique d'église de Stoumont.

Il décide, par 6 voix pour et 4 contre, de se porter caution solidaire envers le Bureau diocésain, de l'emprunt de 35.000 euros contracté par la Fabrique d'église de Stoumont pour des travaux à l'église et au presbytère de Stoumont.

Il décide, par 6 voix pour et 4 contre, de se porter caution solidaire envers DEXIA, de l'emprunt de 8.090 euros contracté par la Fabrique d'église de Targnon pour des travaux à la Chapelle St Roch.

Il décide, par 6 voix pour et 4 contre, de se porter caution solidaire envers DEXIA, de l'emprunt de 13.905 euros contracté par la Fabrique d'église de Lorcé pour des travaux à l'église de Lorcé.

Il approuve, à l'unanimité, le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour la conclusion d'un emprunt de 110.000 euros pour des travaux à la conduite d'eau de Halneut.

Il décide, à l'unanimité, d'acquérir des parcelles de terrain sises à Lorcé et à Stoumont pour un montant total de 42.164 euros.

Il décide, par 6 voix pour et 4 contre, d'approuver les ordres du jour de

- l'AG extraordinaire du 30 juin 2009 d'INTERMOSANE ;
- l'A.G. ordinaire du 29 juin 2009 de FINIMO ;
- l'A.G. ordinaire du 24 juin 2009 d'IDELUX.

Il désigne, à l'unanimité, 5 délégués pour représenter la commune aux assemblées générales de l'intercommunale du Centre funéraire de Liège et environs.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le projet d'aménagement de la place devant l'Ecole des filles (estimation de 3.834 euros).

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour la mission de coordination en matière de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles.

Il décide, à l'unanimité, de créer une commission de travail en vue

d'étudier les possibilités d'acquiescer le chantier à l'abandon et les terrains sis au centre de La Gleize.

## CONSEIL COMMUNAL DU 23 JUILLET 2009

Le Conseil décide, par 8 voix pour et 3 abstentions, d'approuver les points soumis à l'ordre du jour de l'A.G. extraordinaire de l'intercommunale CILE du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver la convention entre la commune et l'A.S.B.L. TERRE dans le cadre de la collecte des déchets ménagers textiles.

Il décide, par 6 voix pour et 5 voix contre, d'adhérer au règlement d'intervention de la SPI+ et de commander une mission d'assistance et de conseil pour la création de 2 logements sociaux dans l'ancien presbytère de Stoumont.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver l'avant projet de réaffectation de l'ancienne Ecole de Chevron par la création d'une Maison Communale de l'Accueil de l'Enfance et de deux logements sociaux (estimation 606.534 euros).

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché :

- pour la fourniture d'une citerne à eau destinée aux terrains de sports de Chevron (estimation 2.500 euros TVAC) ;
- pour la réfection de la route entre La Gleize et Cheneux (estimation 808.219 euros) ;
- pour la réfection du pont de Naze et des abords (estimation 60.849 euros TVAC) ;
- pour la stabilisation du tronçon routier bordant le site réhabilité

de Bru (estimation 144.316 euros TVAC).

## CONSEIL COMMUNAL DU 9 SEPTEMBRE 2009

Il décide d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché relatif à la conclusion d'emprunts :

- pour des travaux extraordinaires aux voiries (290.000 euros) (8 voix pour, 1 contre et 1 abstention) ;
- pour des travaux aux conduites d'eau (320.000 euros) (unanimité) ;
- pour des travaux aux cimetières (150.000 euros) (8 voix pour, 1 contre et 1 abstention).

Il décide, à l'unanimité, d'organiser une vente publique de bois marchands le 2 octobre 2009 à Remouchamps.

Il décide d'approuver, par 9 voix pour et 1 abstention, le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour la réfection de la route de La Platte à Chevron, dans le cadre de la subvention des dégâts d'hiver 2008/2009 (estimation 452.189 euros TVAC).

## CONSEIL COMMUNAL DU 23 SEPTEMBRE 2009

Le conseil décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur :

- le compte 2008 de l'Eglise protestante d'Aywaille avec une intervention communale de 1.041 euros à l'ordinaire ;
- le budget 2010 de l'Eglise pro-

testante d'Aywaille avec une intervention communale de 1.041 euros à l'ordinaire ;

- le compte 2008 de la Fabrique d'église de Moulin du Ruy avec une intervention communale de 9.636 euros à l'ordinaire ;
- le compte 2008 de la Fabrique d'église de Chevron avec une intervention communale de 8.793 euros à l'ordinaire et de 4.432 euros à l'extraordinaire ;
- le compte 2008 de la Fabrique d'église de Cheneux avec une intervention communale de 2.275 euros à l'ordinaire ;
- le compte 2008 de la Fabrique d'église de La Gleize avec une intervention communale de 10.546 euros à l'ordinaire ;
- le compte 2008 de la Fabrique d'église de Rahier avec une intervention communale de 1.970 euros à l'ordinaire ;
- le compte 2008 de la Fabrique d'église de Targnon avec une intervention communale de 8.740 euros à l'ordinaire ;

le compte 2008 de la Fabrique d'église de Lorcé avec une intervention communale de 6.078 euros à l'ordinaire .

Il décide, à l'unanimité, d'approuver la modification budgétaire n°1 au budget extraordinaire 2009 du C.P.A.S. de Stoumont avec un nouveau résultat de 7.101 euros.

Après lecture du rapport de synthèse du Collège, le Conseil décide, par 6 voix pour, 3 contre et 2 abstentions, d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2008 avec un résultat comptable de 1.788.618 à l'ordinaire et de 1.154.595 à l'extraordinaire.

# LES CONSEILS COMMUNAUX

## SUITE ET FIN

Il décide, à l'unanimité, d'inscrire un montant de 214.146 euros au budget communal 2009 à titre de dotation prévisionnelle à attribuer à la zone de police .

Il décide, par 6 voix pour et 4 abstentions, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour la transformation de l'ancien presbytère de Stoumont en 2 logements sociaux (estimation 275.000 euros).

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier des charges et le mode de passation du marché : - pour la fourniture d'un ordinateur portable destiné au service des eaux (estimation 1.250 euros) ;

-pour la fourniture d'un projecteur multimédia et d'un système de fixation destinés à équiper la salle du Conseil communal.

Il approuve, à l'unanimité, l'ordre du jour des A.G. extraordinaires du 15 octobre 2009 des intercommunales IDELUX et AIVE.

Il décide, à l'unanimité, de s'abstenir sur les points soumis à l'ordre du jour du 8 octobre 2009 de l'intercommunale S.L.F.

Il décide, à l'unanimité, de ne pas souscrire à l'augmentation de capital par voie d'apport en numéraire dans la S.A. Holding Communal . Ce point figure à l'ordre du jour de l'A.G. extraordinaire du 30 septembre 2009.

Il décide, à l'unanimité, d'adhérer au Service social collectif en faveur du personnel des administrations provinciales et locales, et ce, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver la modification relative au statut pécuniaire du secrétaire communal.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver une motion relative à la crise laitière et de la transmettre aux hautes autorités régionales et européennes.

### Conseil communal du 14 octobre 2009.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver la modification budgétaire 2009 n°2 du service extraordinaire, équilibrée au montant total de 4.911.153 euros.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour la conclusion d'un emprunt de 110.000 euros relatif au financement de l'achat d'un immeuble.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver une 2<sup>ème</sup> liste complémentaire de subventions à accorder et prévues aux modifications budgétaires.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver les points soumis à l'ordre du jour de l'A.G. extraordinaire du 28 octobre 2009 de l'intercommunale IDELUX et de lui confier le soin de lancer un nouveau marché de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Il décide, à l'unanimité, d'acquiescer des parcelles de terrains en vue de la création d'une nouvelle voirie d'exploitation forestière.

### **CONSEIL COMMUNAL DU 29 OCTOBRE 2009.**

Le Conseil décide, à l'unanimité, de donner son agrément au Plan Général d'Urgence et d'Intervention (P.G.U.I.) de la commune de Stoumont.

Il est donné lecture du procès-

verbal de la vérification de l'encaisse de la Receveuse régionale au 30 avril 2009.

Il décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur les comptes de la saison 2008-2009 de l'A.S.B.L. Football Club Chevron.

Il décide, par 6 voix pour et 5 contre, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour la conclusion d'un emprunt de 125.000 euros relatif au financement d'un subside destiné à la création de 5 logements sociaux par le Foyer Malmédien!

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour la conclusion d'un emprunt de 370.432 euros relatif à la réfection de la voirie Cheneux-La Gleize.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour la création d'une Maison Communale de l'Enfance et de deux logements sociaux dans l'ancienne Ecole de Chevron (estimation 609.160 euros hors frais).

Le Conseil décide, à l'unanimité, de ratifier la convention avec le Service d'aide aux familles de la Région verwiétoise dans le cadre de prestations d'accompagnement scolaire d'un enfant.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de se porter caution solidaire pour un emprunt destiné au financement de l'intercommunale INTERMOSANE.

Pour le Collège communal,

**A. ANDRE**

## LE 06 JUIN 2009, JOSETTE ET ROGER BASTIN ONT FÊTÉ LEURS NOCES D'OR (Voir photo page 35)

Josette, Roger,

Au nom du Collège et du Conseil Communal, je voudrais tout d'abord vous remercier de nous associer à votre anniversaire de mariage !

Je voudrais également vous féliciter. Vous féliciter de vous être laissés convaincre par vos enfants et de réunir tous vos proches pour fêter ensemble vos 50 ans de vie commune que nous allons parcourir brièvement.

Josette est née à Habiémont le 15 juin 1936 (année hautement symbolique puisque c'est en 1936 que furent instaurés pour la première fois les congés payés !).

Elle est fille unique, ce qu'elle a toujours regretté. Mais c'est avec un large sourire qu'elle nous a confié « avoir pris sa revanche ». Nous comprendrons aisément pourquoi tout à l'heure.

Ses parents étaient cultivateurs. Ils quittent Habiémont en 1939 pour reprendre une ferme à Winanplanche. C'est là que Josette débutera sa scolarité. La petite famille reviendra dans notre région en 1947. Josette terminera son école primaire à Neufmoulin avant de s'expatrier pour 1 an d'école ménagère à Anthismes et revenir finalement aider ses parents à la ferme.

Roger est né à Rahier dans la maison familiale le 17 septembre 1926. Il est le 3<sup>e</sup> enfant d'une fratrie de 5 enfants. Il a 2 frères et 2 sœurs. Il fréquente l'école de Rahier puis après un passage à l'école d'agriculture, il intègre la ferme familiale dans laquelle il travaille avec ses frères. Roger est à peine âgé de 17 ans lorsque son papa décède. Nous sommes en 1943.

Le moment de la première rencontre semble clair pour tous les deux. Roger était parti avec Raymond Servaty (danseur du coin bien connu) à Malempré. Le curé refusant que l'on danse (c'était donc bien pire qu'un règlement « bals »), ils décident d'aller à la fête à Bra. Et c'est là que Roger, en jeune premier, séduit Josette, encore « toute jeune ». »

Ils attendront 5 ans avant de se marier, multipliant les occasions de rencontre (Roger avait déjà une Jeep à l'époque !) et participant notamment à la création de la JAP du Canton de Stavelot.

Vient ensuite le moment de sceller leur union. Le choix de la date n'est pas le fruit du hasard. Il tient compte en effet d'un impératif incontournable pour les familles d'agriculteurs : la fenaison. Ils se marient donc jour pour jour le 06 juin 1959 en l'église de Chevron.

Le jeune couple s'installe dans la ferme familiale, en compagnie de la maman de Roger. Et Josette de nous dire : « cette situation offrait bien des avantages lorsqu'il s'est agi d'élever les enfants en plus du travail à la ferme ».

Car, comme je vous l'ai exprimé tout à l'heure, Josette voulait prendre sa revanche sur son statut de fille

unique. Pas moins de 6 enfants élargissent progressivement la famille entre 1960 et 1969, à savoir : Paulette, Nicole, Francis, Emile, Chantal et enfin Dany.

Josette et Roger ont toujours travaillé beaucoup consacrant l'essentiel de leur temps à leurs vies professionnelle et familiale.

Il restait peu de temps pour les loisirs. Il faut avouer que lorsque 4 des 6 enfants étaient à l'internat, une grande partie des WE était consacrée à défaire et à refaire les valises.

« Nous le faisons et nous n'y pensions pas et puis, dans le temps, on ne parlait pas si souvent » dit Josette.

Ils allaient à la soirée chez des cousins ou allaient jouer aux cartes chez des amis. Et puis, il y avait les concours qui mobilisaient toute la petite famille.

Roger s'est beaucoup investi pour la salle de son village et il est toujours membre aujourd'hui du Conseil de Fabrique au sein duquel il a remplacé Florent Fontaine.

Professionnellement, ils ont connu toute l'évolution du métier. Ils ont en effet commencé avec une quinzaine de vaches qu'ils traiaient à la main.

Cette modernisation de l'approche, ils l'ont traversée avec ses avantages, ses inconvénients mais avec son lot de craintes et d'inquiétudes pour son avenir.

Cette passion pour leur métier, ils l'ont transmise à leurs enfants, qui les ont toujours beaucoup aidés. Lorsqu'il était à l'école, par exemple, Francis n'avait jamais de devoirs !

Josette et Roger ont pris leur pension il y a une quinzaine d'années mais ils ont continué à s'intéresser de près au métier et restent toujours disponibles pour prodiguer l'un ou l'autre conseil.

On sait combien les conditions climatiques sont importantes pour les activités des agriculteurs. Josette est régulièrement transformée en Madame METEO (Astu écouté le temps ? Va-t-il pleuvoir ? Pouvons-nous faucher ?).

Aujourd'hui Josette et Roger sont entourés de 18 petits-enfants, de Davis, l'aîné qui a 23 ans à la petite dernière, Camille âgée de 3 ans, soit 9 petites-filles et 9 petits-fils.

Et tout ce petit monde anime leur quotidien.

Josette, Roger,

Permettez-nous de vous féliciter pour ces Noces d'Or, pour ces 50 ans de travail commun et pour cet esprit de famille que vous rayonnez autour de vous.

Nous vous souhaitons de vivre encore de très nombreux bons moments au quotidien. Félicitations !

**Didier GILKINET**  
Bourgmestre

## **NOCES DE PLATINE POUR LES ÉPOUX BRIXHE-FONDEUR.**

(Voir photo page 35)

Que s'est-il donc passé au 1<sup>er</sup> étage de la M.R.S. de Borgoumont ce mercredi 25 novembre 2009 ?

En effet, beaucoup de personnes étaient présentes, les verres bien remplis, les toasts garnis.

Monsieur et Madame BRIXHE-FONDEUR étaient mis à l'honneur.

Nous étions tous réunis pour célébrer leurs noces de platine.

Septante années de vie commune, un événement peu courant à notre époque !

Et pour ce faire, la Commune de Stoumont s'est associée à celle de Jalhay pour féliciter ce couple charmant.

C'est donc en présence de Monsieur SAGEHOMME, Echevin à Jalhay, que nous avons congratulé les jubilaires.

Après les discours, nous avons procédé à la remise des cadeaux et nous avons pu boire un verre à la santé des époux.

**Yvonne VANNERUM**

Echevine en charge des  
Aînés

## **UNE PRATIQUE DANGEREUSE ET INTERDITE : L'INCINÉRATION DES DÉCHETS À DOMICILE**

**Il est bon de rappeler que l'incinération des déchets à domicile (à l'extérieur comme à l'intérieur) est formellement interdite par la Région wallonne et par une ordonnance de police.**

Elle présente de nombreux dangers, bien souvent méconnus.

En effet, outre les résidus de l'incinération tels que les fumées et les cendres volantes retombent aux alentours affectant directement « l'irréductible pyromane » mais aussi son voisinage, ces cendres et fumées contiennent de nombreuses substances toxiques.

Citons le monoxyde de carbone, des oxydes d'azote, du dioxyde de soufre, de l'acide chlorhydrique (mieux connu sous le nom d'esprit de sel), des métaux lourds (mercure, plomb, ...), de la suie et des hydrocarbures dangereux pour la santé. Elles contiennent aussi des composés très toxiques tels que les trop célèbres dioxines et furanes.

L'incinération de certains déchets tels que les papiers et cartons peut sembler moins dangereuse. Elle présente cependant elle aussi, de nombreux risques et est tout autant interdite. On retrouve en effet des encres toxiques et du chlore dans les déchets de papiers.

Outre les dangers relatés ci-dessus, toute infraction à ces réglementations peut entraîner de lourdes amendes. Attention ! Si la vente des « incinérateurs domestiques » est courante, leur utilisation est strictement illégale, à l'intérieur comme à l'extérieur de la maison.

Merci de votre collaboration.

## LE JEUDI 30 JUILLET, ANTOINETTE ET JOSEPH RESIMONT-JAMOYE ONT FÊTÉ LEURS NOCES DE DIAMANT !

Discours prononcé par Monsieur le Bourgmestre. (voir photo page 35)

Monsieur et Madame Résimont,

Antoinette, Joseph,

Au nom du Collège et du conseil communal, je suis très heureux de vous accueillir dans la salle des mariages de notre maison communale à l'occasion de vos... Noces de Diamant !

60 ans de mariage ! Cet événement est suffisamment important pour que nous nous y attardions quelques instants.

Antoinette est née à Neucy le 22 janvier 1922. Elle est fille unique, ce qu'elle regrette avec le temps.

Ses parents sont des « petits fermiers » et son papa travaille, en complément, dans le bois, en tant que bûcheron.

Lorsque Antoinette a 9 ans, la petite famille quitte Neucy pour venir s'installer à Habiémont.

Elle fréquente l'école primaire de Neufmoulin puis suit durant deux années des cours de couturière à Werbomont, qu'elle rejoint à vélo (« C'était un as à vélo dit Joseph ! Les haies, elle les a mesurées plus d'une fois ! »).

Joseph est né à Chevron le 18 octobre 1925. Il est le cadet d'une fratrie de 2 enfants (« avec une soeur aînée, j'ai toujours été habitué d'être dompté ! nous dit-il non sans humour »).

Une fois les études primaires terminées (« à l'école communale ! La guerre scolaire battait son plein. La politique, c'était terrible à l'époque ! dit Joseph), il travaille directement comme bûcheron en compagnie de son papa (« C'était la guerre. Les besoins étaient énormes pour les charbonnages. On travaillait dur (coupe à la hache) mais on gagnait bien sa vie » nous dit Joseph).

Antoinette et Joseph situent « l'officialisation » de leur rencontre à la « fête des prisonniers » qui était organisée à la fin de la seconde mondiale. Antoinette représentait la Belgique avec beaucoup de fierté et était vêtue de noir, jaune, rouge (« Il y avait des cortèges dans chaque village. Des couples étaient formés,

j'étais avec Antoinette et nous avons poursuivi le soir. C'est la première fois que je la voyais au bal. Il y avait 5 ans que nous ne bougions plus. Nous avons donc fait une ... bonne fête ! » raconte Joseph).

Les amoureux se voyaient d'abord une fois par semaine, le dimanche (« nous allions au football à Chauveheid. Le terrain était au bord du bois. C'était une bonne situation si vous voyiez ce que je veux dire ! dit Joseph).

Par après, « Joseph a pu venir le jeudi. Cela voulait dire que cela devenait sérieux » dit Antoinette. « Mon parrain habitait en face. Je venais donc souvent lui dire bonjour... et puis nous avons eu beaucoup de chance, nous avons eu un peu de liberté car mes beaux-parents étaient déjà des gens à moitié civilisés » ajoute Joseph.

Ils s'unissent par le mariage le 30 juillet 1949 et ils s'installent chez les parents d'Antoinette (ses parents préférant la garder à leurs côtés).

La famille s'agrandit et le couple accueille successivement Marcelle en mars 1952 (lorsqu'elle fut adolescente, nombreux étaient les jeunes qui venaient traire si ... Marcelle accompagnait), Jean en août 1955 (qui, déjà petit, appréciait de conduire le tracteur...) et Sylvie en novembre 1970 (la petite gâtée...).

Antoinette et Joseph participent activement à la construction de leur maison en 1960 et ils reprennent la ferme des parents d'Antoinette.

Antoinette travaille comme couturière et participe activement aux travaux de la ferme et à l'éducation des enfants.

Déjà engagé par la Commune de Chevron avant le mariage, Joseph (homme de terrain, homme de conciliation, homme de disponibilité) poursuit son évolution, gravit les échelons et termine chef des ouvriers de la nouvelle entité de Stoumont, née de la fusion. Il connaît plusieurs générations de mandataires et selon ses dires, « c'étaient les vieux butés les plus dangereux ».

Il prend sa pension en 1987.

Après une vie professionnelle et familiale bien remplie, Antoinette et Joseph ont beaucoup voyagé (en Allemagne, en Autriche, en Hollande, en France, au



Grand-duché,...) et suivaient leurs équipes « phare » au football : le FC Aywaille et le FC Chevron.

Aujourd'hui, ils participent régulièrement aux activités organisées par le Comité des 3X20 de Chevron (« quand c'est pour s'amuser, on est toujours présent ! » dit Joseph).

Entre-temps, ils ont acquis le statut de grands-parents et ont deux petites-filles et deux petits-fils.

Dans les tout prochains jours voire dans les toutes prochaines heures, ils seront arrière grands-parents, par l'entremise de Vanessa et Sébastien. Un événement attendu impatiemment !

Antoinette, Joseph,

A la question de savoir ce que vous ressentiez à l'au-be de cet anniversaire de mariage, vous m'avez répondu que vous n'aviez aucun regret et que si vous deviez recommencer, vous referiez exactement la même chose.

Félicitations pour ces 60 ans de vie commune, pour cette tendre complicité et puissiez-vous rester encore longtemps, entourés de vos proches, dans cette maison où souvenirs du temps passé et moments de bonheur présents se croisent harmonieusement !

Félicitations ! Et à votre santé !

Didier GILKINET  
Bourgmestre

## LAURÉAT DU TRAVAIL MONSIEUR ALAIN JAMAR DE BOLSÉE.

### Discours prononcé par Monsieur le Bourgmestre le jeudi 23 juillet 2009.

*Monsieur Jamar,*

*Au nom de l'Administration Communale de STOU-MONT, de son Collège et de son Conseil, je suis très heureux de vous accueillir en notre maison communale pour cet hommage dans le cadre de la distinction qui vous sera remise dans quelques instants, par l'intermédiaire de Monsieur Guillaume Seret, titulaire du titre suprême de Doyen d'Honneur Emérite du Travail, représentant le Collège Royal et que je remercie déjà d'avoir répondu présent à notre invitation.*

*Le titre de Lauréat du travail est décerné aux personnes âgées de plus de 30 ans, qui disposent d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans.*

*Il démontre une haute qualification professionnelle dans l'exercice quotidien d'une tâche, d'une fonction ou d'une profession.*

*Cette cérémonie s'inscrit dans la droite ligne de celle organisée il y a peu, au niveau fédéral, par l'Institut Royal des Elites du Travail.*

*Plus littéraire que cartésien, Alain Jamar de Bolsée est juriste de formation. Il a d'abord travaillé comme avocat, spécialisé en droit civil et en droit commercial. Il est aujourd'hui Juge de Paix à Vielsalm. Il entrevoit son métier comme « une aide aux personnes à vivre en commun ».*

*L'hommage qui lui est rendu aujourd'hui n'a aucun lien avec son activité professionnelle. En effet, en 1974, La Société Royale Forestière de Belgique est à la recherche*

*d'un conseiller juridique. Passionné de droit rural et membre de l'association, Alain n'hésite pas un seul instant à se porter candidat à ce poste de...bénévole. Il l'occupe toujours aujourd'hui, 35 ans plus tard.*

*L'association est une fédération professionnelle qui représente et informe les propriétaires et les gestionnaires forestiers. Alain est son conseil dans des matières aussi diverses que complexes telles le droit rural, l'urbanisme, les bornages, les conflits de voisinage,... Il a également, dans ce cadre, beaucoup travaillé à l'élaboration du nouveau code forestier et ce, de manière successive avec les Ministres Lutgen père, Happart et Lutgen fils. Un long travail de conciliation entre les différentes approches (environnementalistes, chasseurs, promeneurs,...), qui, finalement, ne l'éloigne pas tellement de son travail quotidien.*

*Alain termine actuellement un ouvrage collectif sur le droit rural.*

*Monsieur Jamar,*

*Ce titre, vous le devez à cette passion pour cette matière particulière, qui vous tient à cœur mais aussi à votre ténacité dans le souci de concilier.*

*J'invite maintenant Monsieur Seret à vous remettre ce brevet. Je vous adresse nos plus vives félicitations et vous souhaite d'ores et déjà encore de très nombreuses années au service de votre association et de son objet social.*

*Je propose de lever un verre à votre santé !*

**Didier GILKINET, Bourgmestre.**

# à la Commune

## LE 05 SEPTEMBRE, ADRIENNE ET EMILE HOURLAY ONT FÊTÉ LEURS 50 ANS DE MARIAGE !

*Discours prononcé par Monsieur le Bourgmestre à cette occasion.  
(voir photo page 35)*

Adrienne, Emile,

Au nom de l'Administration Communale, de son Collège, de son conseil, je voudrais vous remercier de nous associer à cette petite cérémonie organisée dans le cadre de vos Noces d'Or !

50 ans de vie commune représentent un parcours qui mérite d'être souligné même si votre quotidien, aujourd'hui, n'est pas un long fleuve tranquille.

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour votre accueil de ce mardi. Emile, attentif à la conversation et Adrienne me rappelant régulièrement qu'elle n'aime ni les « spitch », ni les « blabla » et que je ne dois surtout pas dire ceci ou cela !

Ce que je respecte tout à fait. Je ne serai donc pas trop long.

Adrienne est née le 15 octobre 1939 à Tubize dans la maison de ses parents. Elle est le premier enfant du couple. Trois garçons suivront.

Ses parents gèrent une épicerie annexée au café tenu par ses grands-parents qui y accueillent notamment les colombophiles.

Après avoir fréquenté l'école primaire de Oisquerocq, elle poursuit durant 2 ans sa formation puis travaille à Bruxelles dans la confection.

Mais comment cette jeune fille de la périphérie bruxelloise a-t-elle « atterri » dans notre région ?

En fait, ses parents reviennent en vacances à Stoumont (en pension de famille, comme on dit à l'époque). Appréciant notre région, ils s'y installent et reprennent un café à Naze. Nous sommes en 1954.

Naze fait partie de la commune de Lorcé où nous retrouvons Emile, qui y naît dans la maison familiale le 02 octobre 1930. Il est le dernier enfant d'une fratrie de 4 enfants. Il a deux sœurs et un frère aînés.

Après avoir terminé ses primaires à l'école de Lorcé, Emile poursuit une formation d'ajusteur tourneur dessinateur industriel à Saint-raphaël (Don Bosco).

Il est toujours célibataire lorsqu'au décès de ses parents, il reprend la ferme familiale.

A la même époque, comme tous les jeunes de Lorcé, il fréquente le café de Naze car la rumeur y annonce une jeune fille derrière le comptoir !

Adrienne et Emile finissent par « sympathiser ».

Bien que de 9 ans son aîné et malgré la « concurrence », c'est Emile qui est l'heureux élu !

Ils s'unissent par le mariage le 05 septembre 1959.

La famille s'agrandit rapidement : tout d'abord par la naissance de Christian, le 29 octobre 1960, ensuite par celle de Philippe, le 18 juin 1962.

Les parents d'Adrienne regagnent leur ville natale tandis qu'elle s'imprègne, sans regret, de la vie rurale en secondant son époux dans les travaux de la ferme.

Ils cesseront cette activité commune avant qu'Emile ne termine sa carrière professionnelle aux Etablissements Close.

Après avoir élevé 2 garçons, ils sont aujourd'hui entourés de 4 petites filles !

Adrienne, Emile,

Au nom du Collège, permettez-moi de vous féliciter pour ce long chemin parcouru ensemble, qui vous permet de vivre encore des moments de tendre complicité dans le contexte qui est le vôtre aujourd'hui !

Encore toutes nos félicitations.

**Didier GILKINET**, Bourgmestre

## LE 2 AOÛT, YVON ET SIMONE DUMEZ ONT FÊTÉ LEURS NOCES D'OR

Le dimanche 2 août, Simone et Yvon Dumez-Deroanne, entourés de leurs proches et de leurs amis, ont accueilli une délégation du Conseil Communal à l'occasion de leurs 50 ans de vie commune.

Le cadre choisi était à l'image du couple : naturel et convivial à souhait !

Bravo pour votre complicité et merci pour la chaleur de votre accueil !

Encore toutes nos félicitations à vous deux !

**Didier GILKINET** - Bourgmestre



**Les Noces d'or  
de Monsieur et Madame  
Hourlay-Delsanne  
(lire page 34)**



**Les noces de diamant de  
Monsieur et Madame  
Résimont-Jamoye  
(Lire pages 32 et 33)**



**Noces d'Or des époux Bastin  
(lire page 30)**



**Les époux Brixhe-Fondeur  
fêtent leur 70 ans de mariage !  
(Lire page 31)**

### Collège Communal Route de l'Amblève, 41

	Adresse privée	Téléphone	Attributions/Adresses Mail	Liste
<b>Bourgmestre</b>	Didier GILKINET Moulin du Ray, 87 Stoumont	080 29.26.64 0474 97.82.33 080 78.51.52	Adm.Générale et Personnel – Etat Civil – Sécurité – Police – Service Incendie – Budget – Affaires Economiques – Intercommunales – Communication et Participation <a href="mailto:didier.gilkinet@stoumont.be">didier.gilkinet@stoumont.be</a>	Vivre Ensemble.
<b>1<sup>er</sup> échevin</b>	Paolo TATULLO Lorcé, 69 4987-Stoumont	0474 97.82.34 080 29.26.61 080 78.50.90	Travaux – Bâtiments communaux – Production et Distribution de l'Eau – Urbanisme et Aménagement du Territoire – Mobilité – Cultes – Tourisme – Patrimoine communal <a href="mailto:paolo.tatullo@stoumont.be">paolo.tatullo@stoumont.be</a>	Vivre Ensemble
<b>2<sup>ème</sup> échevin</b>	Philippe GOFFIN Rahier, 52 4987-Stoumont	0472 65.63.01 080 78.54.56 080 292.664	Culture et Vie Associative – Enseignement – Patrimoine Forestier – Agriculture – Cheunns – Développement Rural. <a href="mailto:philippe.goffin@stoumont.be">philippe.goffin@stoumont.be</a>	Vivre Ensemble
<b>3<sup>ème</sup> échevin</b>	Yvonne VANNERUM Moulin du Ray, 22 4987-Stoumont	0473 58.89.03 080 78.50.54	Jemmesse et Petite Enfance – Crèche – Seniors – Maison de Repos – Sports – Bibliothèques – Emploi et Egalité des Chances – Santé – Gestion des déchets. <a href="mailto:yvonne.vannerum@stoumont.be">yvonne.vannerum@stoumont.be</a>	Vivre Ensemble
<b>Président du C.P.A.S.</b>	Albert ANDRE Roua, 61 4987-Stoumont	0495 11.36.88 080 292.683	Echevinats des Affaires Sociales – Logement – Finances-Assurances. <a href="mailto:albert.andre@stoumont.be">albert.andre@stoumont.be</a>	Vivre Ensemble
<b>Attachée au Collège</b>	Christiane SACRE Neuville, 94	4987-Stoumont	086 43.41.25	Vivre Ensemble Ecolo

### Conseillers communaux (par ordre de préséance)

Prénoms	Noms	Adresse privée	Téléphone	Liste
Joseph	LAMBOTTE	Neuville, 71	4987-Stoumont 086 43.36.81	Alliance communale
José	DUPONT	Rahier, 109	4987-Stoumont 0475 36.71.97	Alliance communale
Gaston	FONTAINE	Heilrimont, 40	4987-Stoumont 080 78.56.82	Alliance communale
Martine	LEGRAND-DELNOY	La Gleize, 62	4987-Stoumont 080 78.52.20	Vivre Ensemble
Gaëtan	DEPIERREUX	Heilrimont, 17	4987-Stoumont 0476 53.02.53	Alliance communale
Patrick	SERVAIS	Chesson, 49	4987-Stoumont 0477 42.31.36	Alliance communale

### C.P.A.S. Route de l'Amblève, 45

Téléphone: 080/292.684 Fax: 080/292.688

<b>Président</b>	Albert ANDRE	Roua, 61	Stoumont	0495 11.36.88	<a href="mailto:albert.andre@stoumont.be">albert.andre@stoumont.be</a>
<b>Secrétaire CPAS</b>	Valérie SIMON	Rte de l'Amblève, 45	Stoumont	080 292.685	<a href="mailto:valerie.simon@stoumont.be">valerie.simon@stoumont.be</a>
<b>Administration CPAS</b>	Liliane DOYEN	Rte de l'Amblève, 45	Stoumont	080 292.684	<a href="mailto:liliane.doyen@stoumont.be">liliane.doyen@stoumont.be</a>
<b>Assistante sociale</b>	Christel HOUBA	Rte de l'Amblève, 45	Stoumont	080 292.685	<a href="mailto:christel.houba@stoumont.be">christel.houba@stoumont.be</a>
<b>Assistante sociale</b>	Ariane BACQUELAINE	Rte de l'Amblève, 45	Stoumont	080 292.687	<a href="mailto:ariane.bacquelaine@stoumont.be">ariane.bacquelaine@stoumont.be</a>
<b>Assistante sociale</b>	Sarah PASTOR	Rte de l'Amblève, 45	Stoumont	080 292.686	<a href="mailto:sarah.pastor@stoumont.be">sarah.pastor@stoumont.be</a>

### Services communaux Route de l'Amblève, 41

• Secrétaire communale	Dominique GELIN	Adm. Communale	080 292.660	<a href="mailto:dominique.gelin@stoumont.be">dominique.gelin@stoumont.be</a>
• Assisant de la Secr.com. et informatique	Sébastien PONCIN	Adm. Communale	080 292.665	<a href="mailto:sebastien.poncini@stoumont.be">sebastien.poncini@stoumont.be</a>
• Patrimoine, taxes, assurances	Christine DETAILLE	Adm. Communale	080 292.662	<a href="mailto:christine.detaille@stoumont.be">christine.detaille@stoumont.be</a>
• Gestion du personnel	Nicole BONMARIAGE	Adm. Communale	080 292.657	<a href="mailto:nicole.bonmariage@stoumont.be">nicole.bonmariage@stoumont.be</a>
• Service Logement	Catherine GILLET	Adm. Communale	080 292.663	<a href="mailto:catherine.gillet@stoumont.be">catherine.gillet@stoumont.be</a>
• Population, Etat Civil	Anne-Sophie MOËS	Adm. Communale	080 292.652-50	<a href="mailto:anne-sophie.moes@stoumont.be">anne-sophie.moes@stoumont.be</a>
• Accueil, Population, Permis de Conduire	Colette GOFFIN	Adm. Communale	080 292.650	<a href="mailto:colette.goffin@stoumont.be">colette.goffin@stoumont.be</a>
• Urbanisme	Eliane FONTAINE	Adm. Communale	080 292.656	<a href="mailto:eliane.fontaine@stoumont.be">eliane.fontaine@stoumont.be</a>
• Etat civil-Cimetières	Anne-Sophie MOËS	Adm. Communale	080 292.656	<a href="mailto:anne-sophie.moes@stoumont.be">anne-sophie.moes@stoumont.be</a>
• Enseignement, arrêtés, élections	Patricia CREMER	Adm. Communale	080 292.652	<a href="mailto:patricia.cremer@stoumont.be">patricia.cremer@stoumont.be</a>
• Agents techniques Travaux	Stéphan GODART	Adm. Communale	080 292.667	<a href="mailto:stephan.godart@stoumont.be">stephan.godart@stoumont.be</a>
• Communication-Etrangers-Casiers Jud.	Christian COLLIENNE	Adm. Communale	080 292.655	<a href="mailto:christian.collienme@stoumont.be">christian.collienme@stoumont.be</a>
• Comptabilité communale et taxes	Alain LAMBERT	Adm. Communale	080 292.654	<a href="mailto:alain.lambert@stoumont.be">alain.lambert@stoumont.be</a>
• Assistante comptabilité	Jean LEBRUN	Adm. Communale	080 292.666	<a href="mailto:jean.lebrun@stoumont.be">jean.lebrun@stoumont.be</a>
• Agent constatateur	Nicole MARVILLE	Adm. Communale	080 292.658	<a href="mailto:nicole.marville@stoumont.be">nicole.marville@stoumont.be</a>
• Chef des ouvriers	Patricia CREMER	Adm. Communale	080 292.659	<a href="mailto:patricia.cremer@stoumont.be">patricia.cremer@stoumont.be</a>
• Magasinier garage communal	Jean-Claude ETIENNE	Adm. Communale	0470 133.702	<a href="mailto:jean-claude.etienne@stoumont.be">jean-claude.etienne@stoumont.be</a>
• Fontainiers	Francis DOGNE	Habemont, 51	0475 36.67.48	
• Fossoyeur	Roger NEMERLIN	Borgoumont, 23	080 78.53.67	<a href="mailto:roger.nemerlin@stoumont.be">roger.nemerlin@stoumont.be</a>
• Receveuse régionale	Dominique PIERLOT	Roanne, 25	0495 34.64.62	Fax: 78.53.66
• Police locale: Insp. principal	Geoffrey MATHIEU	Rahier, 6	0473 33.84.91	<a href="mailto:dominique.pierlot@stoumont.be">dominique.pierlot@stoumont.be</a>
• Office de Tourisme C.S.	Pascal DUMONT	Charveheid, 52	0474 97.82.03	<a href="mailto:pascal.dumont@stoumont.be">pascal.dumont@stoumont.be</a>
• Bureau d'accueil O.T.C.S.	Christiane DADOUAONT	Rte de l'Amblève, 45	080 292.682	<a href="mailto:christiane.dadoumont_2@publink.be">christiane.dadoumont_2@publink.be</a>
• Présidente de l'O.T.C.S.	Alain ALBERT	Rte de l'Amblève, 19	080.281.940	<a href="mailto:alain.albert@stavelohalmmedy.be">alain.albert@stavelohalmmedy.be</a>
• Bibliothèque communale	Roger SCHYNS	Route de l'Amblève, 45	4987 - Stoumont	080-292.680
• Accueil Temps Libre	Martine LEGRAND-DELNOY	La Gleize, 62	Fax : 080-292.681	080-292.680
• Agence Locale pour l'Emploi	Claude DEGLAYE	Route de l'Amblève, 41	080 292.689	<a href="mailto:claudedeg@hotmail.com">claudedeg@hotmail.com</a>
• STOC MOBILE	Anne LEJEUNE	Route de l'Amblève, 41	0471.88.00.51	<a href="mailto:anne.lejeune@stoumont.be">anne.lejeune@stoumont.be</a>
	Catherine MARTIN	Route de l'Amblève, 41	080 292.689	<a href="mailto:cathlavenne@hotmail.com">cathlavenne@hotmail.com</a>
	Réservation et conditions	0478 48.00.14 ou	080 292.687	